



Assemblée générale

Distr. générale
1er avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre XIII Compte pour le développement

Chapitre 35 Compte pour le développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Compte pour le développement	4
Vue d'ensemble	4
Annexe	
Propositions de projets à financer au moyen du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2004-2005	5
I. Introduction	5
II. Propositions	6
A. Promouvoir le partage des connaissances afin d'appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique	6
B. Donner davantage de moyens aux responsables de l'élaboration des politiques pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce au partage des connaissances dans le cadre du partenariat Sud-Sud	8
C. Renforcer les capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale	10
D. Établir des partenariats régionaux en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication	13

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.



E.	Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	15
F.	Renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement.	17
G.	Garantir un logement aux plus pauvres dans les économies urbaines : renforcer les capacités des administrations publiques locales en Asie et dans le Pacifique par la création de communautés virtuelles sur Internet.	18
H.	Renforcement des capacités en vue de l'exploitation rationnelle, de la mise en valeur et de la protection des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États, dans la région méditerranéenne.	20
I.	Promouvoir les nouvelles technologies pour favoriser l'emploi et atténuer la pauvreté dans les pays membres de la CESA0	22
J.	Renforcement des capacités nationales et locales de suivi de l'objectif de développement concernant les taudis énoncés dans la Déclaration du Millénaire.	24
K.	Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour rendre viable leur endettement	26
L.	Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes.	28
M.	Développement des moyens de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement de transit sans littoral.	29
N.	Renforcement des capacités des organismes des pays en développement chargés de promouvoir l'investissement : promotion de l'investissement au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et négociation d'accords internationaux d'investissement	31
O.	Coopération régionale Sud-Sud pour la promotion des bonnes pratiques en matière de prévention du crime dans le monde en développement	33
P.	Renforcement des capacités au moyen de partenariats et des technologies de l'information et des communications en vue de mettre le savoir autochtone au service de la protection de la nature en Afrique.	35
Q.	Renforcement des capacités de gestion des données, des informations et du savoir relatifs à l'environnement à l'appui de la prise de décisions à l'échelon national et régional	37
R.	Constitution de bases de données juridiques nationales en vue d'élargir l'accès à l'information en matière de droit de l'environnement en Afrique.	39
S.	Renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques macroéconomiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes.	41
T.	Promotion de l'utilisation des techniques de gestion des connaissances, des techniques novatrices et des technologies de l'information dans le secteur public en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement	43
U.	Partenariats internationaux visant à mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable.	45

V.	Renforcement des capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire en matière de développement dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest . . .	47
W.	Renforcement des capacités en matière de politiques relatives aux technologies de l'information et des communications.	49
Appendice		
	Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2004-2005	51

Chapitre 35

Compte pour le développement

Vue d'ensemble

- 35.1 Suivant la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, a décidé, entre autres dispositions, de créer un compte pour le développement dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Par sa résolution 52/221 A du 22 décembre 1997, elle a ouvert un crédit d'un montant de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 35.2 Conformément à la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998, dans laquelle l'Assemblée lui demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en oeuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte pour le développement (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée générale, par sa résolution 54/15 du 29 octobre 1999, a décidé, notamment, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement s'inspirant des programmes du plan à moyen terme approuvé.
- 35.3 Par sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999, l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 13 065 000 dollars au titre du Compte pour le développement, au chapitre 33 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Au cours des trois derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003), l'Assemblée générale a approuvé 43 projets à financer au moyen du Compte pour le développement.
- 35.4 Les ressources prévues pour le Compte pour le développement dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 se montent à 13 065 000 dollars, soit un montant inchangé par rapport aux trois exercices biennaux précédents. Les propositions détaillées touchant l'utilisation de cette somme en 2004-2005 ont été élaborées sur la base des dispositions concernant les procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement que l'Assemblée générale a approuvées dans ses résolutions 53/220 A du 7 avril 1999 et 53/220 B du 8 juin 1999, 54/15 du 29 octobre 1999, 54/249 du 23 décembre 1999 et 56/237 du 24 décembre 2001.

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Compte pour le développement	11 963,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0
Total	11 963,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0

Annexe

Propositions de projets à financer au moyen du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2004-2005

I. Introduction

1. La présente annexe contient, aux fins d'information de l'Assemblée générale, la description détaillée des projets devant être financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
2. Les 23 projets, qui visent à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire via la gestion des connaissances, la création de partenariats et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ont été présentés par 10 entités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et internationales.
3. Les activités proposées au titre à la fois du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et du chapitre 35 (Compte pour le développement) ont pour objet d'aider les États Membres à appliquer les décisions prises lors de l'Assemblée du Millénaire, tenue à New York du 6 au 8 septembre 2000, et des grandes conférences des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Ces activités sont étroitement liées aux travaux normatifs et analytiques des services du Secrétariat oeuvrant dans le domaine économique et social.
4. Le chapitre 23 est à la base des activités de coopération technique (qui prennent essentiellement la forme de services consultatifs et de sessions de formation) menées par les services du Secrétariat pour donner suite à des demandes spécifiques émanant d'États Membres. Ces demandes, qui portent sur le renforcement des capacités dans des domaines stratégiques du développement socioéconomique, ne sont généralement pas connues au moment de l'établissement du projet de budget-programme. Quant au Compte pour le développement, il sert de plate-forme commune pour les activités de coopération technique, exécutées au moyen de projets pluriannuels individuels de portée régionale et sous-régionale. Les projets sont élaborés et mis en oeuvre sous l'égide du Comité exécutif afin d'éviter les doubles emplois, de garantir la convergence des objectifs et d'utiliser de manière optimale des ressources qui sont très limitées.

II. Propositions

A. Promouvoir le partage des connaissances afin d'appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique

<i>Agent d'exécution</i> : Commission économique pour l'Afrique (CEA).	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales).		Services d'expert 150,0
<i>Objectif</i> : Donner aux pays africains davantage de moyens pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, grâce à la mise en place de mécanismes de partage des connaissances en liaison avec le Groupe de réflexion africain sur les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le projet s'inspirera des points de vue des Africains afin que les DSRP répondent aux besoins réels de l'Afrique.		Voyage du personnel 40,0
		Services contractuels 20,0
		Achat de matériel 50,0
		Formation 120,0
		Subventions <u>200,0</u>
		Total 580,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Amélioration des connaissances sur les pratiques suivies par les pays africains en matière de stratégies de réduction de la pauvreté, y compris au moyen des DSRP.</p> <p>b) Renforcement des liens entre les équipes DSRP de pays et les instituts et réseaux de recherche nationaux et régionaux et de la diaspora, en vue d'axer davantage la recherche sur la demande.</p> <p>c) Renforcement des capacités des États Membres de formuler et de mettre en oeuvre leur politique économique.</p> <p>d) Renforcement du rôle joué par les Africains dans la nouvelle relation d'aide et amélioration de la diffusion d'information à destination de ces derniers, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.</p>	<p>a) Nombre de consultations du site Web, nombre de demandes d'orientation et d'information et nombre de références aux données contenues dans la base de connaissances.</p> <p>b) Nombre d'équipes DSRP de pays membres du réseau de connaissances et du Groupe de réflexion sur les DSRP, et qualité de leur participation.</p> <p>c) Nombre de stratégies et de mesures de réduction de la pauvreté pertinentes adoptées par les pays africains.</p> <p>d) Nombre de projets dont l'origine est attribuée entièrement ou en partie au réseau de connaissances, nombre de références à ce réseau dans les descriptifs de projet et nombre de demandes d'assistance en matière de projet adressées à des analystes de la CEA.</p>	<p>a) Mise au point de mécanismes réels et virtuels de mise en commun des pratiques optimales et des connaissances entre les équipes DSRP de pays, en vue de renforcer la qualité des DSRP et leur mise en oeuvre dans les pays concernés (et formation à l'utilisation de ces mécanismes); de nouveaux pays seront sélectionnés chaque année, la priorité étant donnée aux pays passant de l'appui aux projets au soutien budgétaire. Il faudra prévoir, à cet effet, l'organisation de missions et d'ateliers ainsi que l'utilisation de logiciels et autres technologies de mise en commun des connaissances, notamment un logiciel des bonnes pratiques et des centres d'enseignement à distance.</p> <p>b) Organisation annuelle, par voie électronique, d'une table ronde permettant un dialogue interactif entre les équipes DSRP de pays, les instituts de recherche africains et les autres protagonistes du développement travaillant en Afrique et sur l'Afrique en vue d'accroître la participation des pays africains concernés au processus de mise en oeuvre des DSRP sur le continent et d'inciter les décideurs et les praticiens, en Afrique, à collaborer avec les instituts de recherche africains sur les DSRP. Trois tables rondes seront organisées tous les ans, chacune d'entre elles devant rassembler entre 200 et 300 participants pendant environ huit semaines, la durée exacte étant fonction des questions traitées et de l'évolution des débats.</p> <p>c) Appui à la mise en oeuvre des DSRP en Afrique (recherche et formation) par le biais : i) d'activités de recherche, effectuées à la demande, sur des questions relatives aux DSRP (devant être entreprises par les chercheurs DSRP des réseaux de recherche africains situés dans</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
		<p>la zone couverte par la CEA); ii) de l'organisation de sessions de formation sur les DSRP à l'intention des décideurs africains. La formation mettra l'accent sur les outils d'analyse financière et les outils opérationnels (remboursement de la dette, outils utiles à l'établissement de rapports sur le budget et à la création de bases de données financières, et élaboration de projets de documents et de rapports financiers). Des livres, manuels et logiciels sur CD-ROM seront remis aux participants.</p>

B. Donner davantage de moyens aux responsables de l'élaboration des politiques pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce au partage des connaissances dans le cadre du partenariat Sud-Sud

<i>Agents d'exécution</i> : CEA, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programmes 1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales) et 5 (Promotion du commerce et de l'intégration régionale)		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 60,0 Voyages 90,0 Services contractuels 30,0 Achat de matériel 90,0 Formation 215,0 Subventions et bourses <u>85,0</u>
<i>Objectif</i> : Inciter les principaux instituts et organismes de recherche et d'analyse des politiques en Afrique et en Amérique latine à échanger des données et à conclure des arrangements dans le but de renforcer les moyens dont disposent les responsables de l'élaboration des politiques en Afrique pour fournir, en étant mieux informés, des orientations aux échelons national et régional sur les mesures à prendre dans les domaines d'action thématiques liés à la réalisation des grands objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le projet sera axé sur le concept de régionalisme ouvert dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : partenariats au sein du secteur privé et entre les secteurs public et privé dans le cadre de la prestation de services sociaux et de services liés aux infrastructures; appel aux nombreux Africains de la diaspora hautement qualifiés pour qu'ils assurent des services techniques et consultatifs et investissent dans le secteur privé dans leur pays d'origine.		Total 570,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement des capacités des principaux instituts et organismes de recherche et d'analyse des politiques en Afrique afin qu'ils donnent des orientations politiques aux communautés économiques régionales, sous-régionales et nationales ainsi qu'aux organes de décision intergouvernementaux du continent.</p> <p>b) Augmentation des moyens dont disposent les organes nationaux, régionaux et intergouvernementaux du continent pour atteindre les objectifs du Millénaire grâce à un meilleur ciblage des mesures adoptées, à une plus grande harmonisation entre les politiques régionales, sous-régionales et nationales et les priorités du programme et à des mesures visant à aider les institutions concernées à mieux comprendre et intégrer le concept de régionalisme</p>	<p>a) Nombre d'instituts de recherche et d'analyse des politiques (centres de réflexion) affiliés à l'African Knowledge Network Forum, travaillant en réseau avec des instituts équivalents en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p> <p>b) Nombre d'ateliers sur l'action à mener organisés à l'intention de hauts responsables nationaux et chargés de la coopération économique régionale et nombre d'ateliers de formation organisés à l'intention de négociateurs commerciaux africains en collaboration avec les experts de centres de réflexion d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>c) Nombre de sites Web de centres de réflexion africains possédant des interfaces avec des sites Web des centres de réflexion latino-américains participant au projet;</p> <p>d) Taux de participation aux échanges des</p>	<p>a) Mise au point de mécanismes réels et virtuels (réseaux) d'échange de données, de connaissances et de pratiques optimales entre les centres de réflexion africains et certains centres de réflexion éminents d'Amérique latine et des Caraïbes; organisation d'une table ronde électronique (trimestrielle ou semestrielle) visant à promouvoir des échanges interactifs entre les centres d'excellence d'Amérique latine et des Caraïbes et les responsables de l'élaboration des politiques africains, qui seraient axés sur les thèmes évoqués plus haut.</p> <p>b) Formation en deux volets : i) formation analytique reposant sur des données d'observation fournies par les hauts responsables de l'élaboration des politiques en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les principaux responsables de l'analyse technique des gouvernements et des communautés économiques régionales; ii) formation pratique des membres des services économiques et juridiques des gouvernements africains et des communautés économiques régionales qui seront amenés à participer au cycle de négociations commerciales de l'OMC à la suite de la Conférence de Doha et aux négociations sur les protocoles commerciaux bilatéraux découlant de l'accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 entre les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne et ses États membres.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement des capacités des principaux instituts et organismes de recherche et d'analyse des politiques en Afrique afin qu'ils donnent des orientations politiques aux communautés économiques régionales, sous-régionales et nationales ainsi qu'aux organes de décision intergouvernementaux du continent.</p> <p>b) Augmentation des moyens dont disposent les organes nationaux, régionaux et intergouvernementaux du continent pour atteindre les objectifs du Millénaire grâce à un meilleur ciblage des mesures adoptées, à une plus grande harmonisation entre les politiques régionales, sous-régionales et nationales et les priorités du programme et à des mesures visant à aider les institutions concernées à mieux comprendre et intégrer le concept de régionalisme ouvert.</p> <p>c) Meilleure connaissance des modalités, y compris les arrangements d'appui institutionnel et les modèles opérationnels, permettant d'inciter les nombreux Africains hautement qualifiés de la diaspora à fournir des services techniques et consultatifs (prestation de services sociaux à titre privé et établissement de partenariats entre les secteurs public et privé pour la prestation de services liés aux infrastructures).</p> <p>d) Mise en place d'un prototype de réseau opérationnel de centres d'excellence africains et latino-américains, qui échangeront des données et des connaissances ayant trait aux objectifs du projet.</p>	<p>a) Nombre d'instituts de recherche et d'analyse des politiques (centres de réflexion) affiliés à l'African Knowledge Network Forum, travaillant en réseau avec des instituts équivalents en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p> <p>b) Nombre d'ateliers sur l'action à mener organisés à l'intention de hauts responsables nationaux et chargés de la coopération économique régionale et nombre d'ateliers de formation organisés à l'intention de négociateurs commerciaux africains en collaboration avec les experts de centres de réflexion d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>c) Nombre de sites Web de centres de réflexion africains possédant des interfaces avec des sites Web des centres de réflexion latino-américains participant au projet;</p> <p>d) Taux de participation aux échanges des groupes de discussion électroniques animés par des centres de réflexion d'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p>	<p>a) Mise au point de mécanismes réels et virtuels (réseaux) d'échange de données, de connaissances et de pratiques optimales entre les centres de réflexion africains et certains centres de réflexion éminents d'Amérique latine et des Caraïbes; organisation d'une table ronde électronique (trimestrielle ou semestrielle) visant à promouvoir des échanges interactifs entre les centres d'excellence d'Amérique latine et des Caraïbes et les responsables de l'élaboration des politiques africains, qui seraient axés sur les thèmes évoqués plus haut.</p> <p>b) Formation en deux volets : i) formation analytique reposant sur des données d'observation fournies par les hauts responsables de l'élaboration des politiques en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les principaux responsables de l'analyse technique des gouvernements et des communautés économiques régionales; ii) formation pratique des membres des services économiques et juridiques des gouvernements africains et des communautés économiques régionales qui seront amenés à participer au cycle de négociations commerciales de l'OMC à la suite de la Conférence de Doha et aux négociations sur les protocoles commerciaux bilatéraux découlant de l'accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 entre les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne et ses États membres.</p> <p>Les sessions de formation seront organisées conjointement par des experts de centres de réflexion et d'instituts du savoir africains et latino-américains.</p> <p>c) Renforcement des capacités des centres d'excellence africains grâce à des sessions de formation sur les méthodes de recherche, faisant appel aux compétences des institutions et organisations partenaires de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des experts de certains centres de réflexion d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique animeront des ateliers et des cours d'enseignement à distance lorsque les installations nécessaires seront en place. Le renforcement des connexions électroniques dans certains centres et le lancement d'un programme de bourses et d'échanges de personnel entre les institutions participantes constitueront des aspects essentiels du renforcement des capacités.</p>

C. Renforcer les capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale

<i>Agents d'exécution:</i> Commission économique pour l'Europe (CEE), en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CESAP) et le Centre régional de ressource pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	<i>Période d'application :</i> 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme :</i> Programme 16 (Développement économique en Europe), sous-programmes 1 (Environnement) et 5 (Énergie durable)		Services d'experts 100,0 Groupe spéciaux d'experts 170,0 Voyages 90,0 Services contractuels 120,0 Frais généraux de fonctionnement 20,0 Achat de matériel 90,0 Subventions et bourses et contributions <u>90,0</u>
<i>Objectif :</i> Renforcer les capacités des organismes de gestion de la qualité de l'air en Asie centrale en vue de promouvoir l'application de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les protocoles qui s'y rapportent et de promouvoir l'utilisation de techniques non polluantes de combustion du charbon pour la production de chaleur et d'électricité.		Total 680,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) i) Mise au point d'un cadre conceptuel national en vue de l'application de certains protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; ii) adoption d'un plan national d'exécution devant permettre aux pays concernés de s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées au titre de ces protocoles; iii) adoption d'un plan d'action pour l'exécution du cadre conceptuel national et du plan d'application national.</p> <p>b) Sensibilisation des pays d'Asie centrale à la gestion de la qualité de l'air et à la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière afin d'inciter d'autres pays à adhérer à la Convention et/ou à ses protocoles.</p> <p>c) Élaboration d'un plan de coopération en matière de contrôle et d'évaluation de la pollution atmosphérique entre, d'une part, l'Asie centrale et, d'autre part, l'Europe et le</p>	<p>a) Réponses obtenues des participants aux ateliers de formation concernant les connaissances qu'ils ont acquises.</p> <p>b) Renforcement de la coopération en matière de contrôle et d'évaluation de la pollution atmosphérique entre, d'une part, l'Asie centrale et, d'autre part, l'Europe et le reste de l'Asie.</p> <p>c) Fréquence de l'utilisation du système de diffusion de l'information sur le réseau Internet/Intranet, mesurée en nombre de consultations du site Web du projet.</p> <p>d) Meilleure compréhension des politiques énergétiques et des réformes de la tarification de l'énergie appliquées dans les pays en transition afin de promouvoir des projets d'investissement favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation de technologies non polluantes de combustion du charbon.</p> <p>e) Renforcement des capacités des participants au projet de formuler des propositions de projet d'investissement et des plans stratégiques en vue de satisfaire aux critères environnementaux et financiers</p>	<p>a) Un cadre conceptuel national pour la mise en oeuvre de certains protocoles se rapportant à la Convention sera élaboré pour un pays et un plan d'exécution national détaillé ainsi qu'un plan d'action seront mis au point pour s'assurer que ce pays satisfait aux obligations qui lui incombent en vertu de ces protocoles.</p> <p>b) La coopération sous-régionale concernant les problèmes relatifs à la pollution atmosphérique sera renforcée en vue d'échanger des données d'expérience sur les activités entreprises à l'échelon national, données qui pourront être utilisées dans le cadre de campagnes de sensibilisation et pour le renforcement des capacités des autres pays d'Asie centrale. Les résultats des travaux réalisés à ce titre seront présentés et débattus lors d'une série d'ateliers.</p> <p>c) Des liens seront établis entre les programmes de contrôle, d'évaluation et de gestion de la qualité de l'air en Europe et en Asie. Des réunions seront organisées afin d'élaborer un plan permettant d'utiliser les résultats des contrôles obtenus en Asie centrale dans le cadre des activités de contrôle en Asie et du système EMEP.</p> <p>d) Un réseau sous-régional visant à lutter contre les émissions d'origine énergétique sera constitué sur Internet/Intranet; il sera axé sur les problèmes relatifs à la pollution atmosphérique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de techniques non polluantes de combustion du charbon, ainsi que sur les modalités et les sources de financement des projets d'investissement dans les secteurs de la production d'énergie thermique et d'électricité.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>reste de l'Asie; modernisation et mise à l'essai d'une station de surveillance de la pollution atmosphérique en Asie centrale, qui permettra d'établir un lien entre le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le réseau asiatique de surveillance de l'air.</p> <p>d) Création d'un réseau sous-régional composé de spécialistes des technologies non polluantes de combustion du charbon et financement des projets d'investissement public et privé des pays participants intéressés d'Asie centrale; création d'un site Web Internet/Intranet auquel auront accès l'ensemble des membres du réseau sous-régional pour les échanges de données à valeur ajoutée et la diffusion des produits du projet.</p> <p>e) Réexamen des politiques énergétiques et des réformes de la tarification de l'énergie en vue de promouvoir les technologies non polluantes de combustion du charbon auprès des autorités nationales et des municipalités, des partenaires du secteur privé et des experts internationaux; évaluation de certaines possibilités d'action et des réformes de la tarification nécessaires pour mener à bien certains projets d'investissement.</p> <p>f) Renforcement des capacités d'identification et d'élaboration des projets d'investissement propres à favoriser l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes bon marché et à amortissement rapide dans les secteurs de production d'énergie thermique et d'électricité en Asie centrale; amélioration de la compréhension des modalités de financement des projets, des</p>	<p>exigés des institutions financières internationales et des autres sources de financement.</p>	<p>e) Les mesures ayant trait à l'énergie durable et les réformes de la tarification de l'énergie seront renforcées grâce à une série d'ateliers et de séminaires destinés aux administrations nationales et aux municipalités et qui seront organisés dans le but de promouvoir les mesures économiques, institutionnelles, réglementaires et énergétiques et les réformes de la tarification de l'énergie nécessaires à l'adoption du Plan d'application de la Convention et à l'apport d'investissements dans les techniques non polluantes de combustion du charbon, étant entendu que l'on s'inspirera des meilleures pratiques suivies dans la sous-région.</p> <p>f) Le financement des projets d'investissement visant à promouvoir l'utilisation de techniques non polluantes de combustion du charbon sera encouragé. Les sources de financement des projets et les méthodes de travail relatives à l'élaboration des projets d'investissement seront présentées aux membres du réseau sous-régional; elles seront axées sur des propositions de projets spécifiques mises au point par des institutions nationales participantes.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
mécanismes de garantie et des sources d'investissement, en vue de réduire les émissions de polluants atmosphériques grâce à l'adoption de mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et de techniques de combustion du charbon non polluantes figurant parmi les meilleures pratiques.		

D. Établir des partenariats régionaux en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication

<i>Agents d'exécution</i> : CEPALC et ensemble des commissions régionales	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 16 (Développement économique en Europe), sous-programme 6 (Développement du commerce); programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), sous-programmes 1 (Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales) et 2 (Développement de la production, de la technologie et des entreprises); programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), sous-programme 1 (Intégration régionale et adaptation à la mondialisation); programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 5 (Promotion des échanges et intégration régionale); programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), sous-programme 1 (Pauvreté et développement)		Services d'experts 125,0 Voyages 60,0 Services contractuels 240,0 Achat de matériel 200,0 Formation 245,0 Subventions, contributions et promesses de don <u>50,0</u> Total 920,0
<i>Objectif</i> : Renforcer à la fois la compétitivité et les capacités de négociation des pays en développement au niveau international grâce au partage des connaissances concernant les problèmes et les pratiques optimales dans les divers pays et régions pour ce qui a trait à la promotion et à la diversification des échanges; accroître la participation des petites et moyennes entreprises aux circuits d'approvisionnement mondiaux; élaborer et mettre en oeuvre des mesures de facilitation des échanges commerciaux aux niveaux national et régional; promouvoir la gestion des connaissances et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la gestion des circuits d'approvisionnement [Déclaration du Millénaire : objectif 8, cible 12 (A/56/326, annexe)]		

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Les concepts et pratiques en matière de facilitation, de promotion et de diversification des échanges commerciaux sont pris en compte dans les politiques commerciales nationales et régionales ainsi que les plans de développement.</p> <p>b) Des stratégies sont mises en oeuvre en vue d'intégrer les petites et moyennes entreprises dans les circuits d'approvisionnement internationaux et de renforcer ainsi les liens entre les échanges extérieurs et le reste de l'économie.</p> <p>c) Des stratégies sont mises en oeuvre pour promouvoir les priorités nationales en matière de formulation de</p>	<p>a) Élaboration d'un programme de facilitation, de promotion et de diversification du commerce international et de renforcement des capacités, convenu à l'échelon interrégional.</p> <p>b) Nombre de recommandations adoptées concernant l'utilisation de standards, normes et directives des Nations Unies et de la CEE en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique et nombre d'organes nationaux les appliquant.</p> <p>c) Renforcement de l'application des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (UN/EDIFACT).</p>	<p>a) Création d'un réseau interrégional de représentants d'institutions nationales, d'organisations internationales, d'organisations du secteur privé et d'universités en vue de mettre en commun des connaissances, des informations et des compétences spécialisées concernant l'expansion et la diversification des échanges commerciaux, les politiques de facilitation du commerce et les questions relatives à la mise en oeuvre de celles-ci; jumelage de ce réseau avec des réseaux correspondants.</p> <p>b) Création d'un portail Web interrégional pour la formation par voie électronique et la gestion des connaissances en vue de promouvoir le dialogue entre les régions et entre les secteurs public et privé; ce portail ferait fonction de centre d'échange d'informations en ligne pour la mise au point d'un programme global de mesures de facilitation, d'expansion et de diversification des échanges commerciaux internationaux convenu à l'échelon interrégional et l'examen des questions relatives à la mise en oeuvre avec les décideurs des secteurs privé et public.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>la politique commerciale et de négociations commerciales internationales.</p> <p>d) Des stratégies régionales sont mises en oeuvre afin de promouvoir le commerce régional dans le contexte du régionalisme ouvert, grâce à la rationalisation des procédures transfrontières et à la mise en place de circuits régionaux de fournisseurs compétitifs.</p>	<p>d) Élaboration d'une proposition relative au renforcement des capacités en vue de promouvoir la gestion des circuits d'approvisionnement.</p> <p>e) Sensibilisation du secteur privé aux liens interrégionaux entre les petites et moyennes entreprises et les circuits d'approvisionnement mondiaux.</p>	<p>c) Élaboration d'un programme de formation par voie électronique, de politiques commerciales et de négociation internationale en vue de renforcer les capacités d'exécution des stratégies de mise en oeuvre des priorités nationales en matière d'élaboration des politiques et de négociations commerciales internationales; organisation de cinq ateliers en ligne sur le renforcement des capacités en vue d'offrir une assistance et des orientations en matière de formulation de priorités et stratégies nationales adaptées dans chaque région; lancement d'un forum interrégional en ligne pour le programme global de priorités et de stratégies interrégionales.</p> <p>d) Élaboration de programmes de formation par voie électronique portant sur les concepts et pratiques en matière de facilitation, de promotion et de diversification des échanges commerciaux afin de promouvoir l'application des instruments de facilitation, de promotion et de diversification des échanges commerciaux auprès des gouvernements dans les cinq régions et d'aider ces derniers à mieux les comprendre; organisation de cinq ateliers en ligne sur le renforcement des capacités en vue d'offrir une assistance et des orientations concernant l'intégration des concepts et pratiques efficaces en matière de facilitation, de promotion et de diversification dans les politiques commerciales nationales et régionales, ainsi que les plans de développement; lancement d'un forum interrégional en ligne pour le programme global de priorités et de stratégies interrégionales en matière de facilitation, de promotion et de diversification des échanges.</p> <p>e) Mise au point de programmes de formation par voie électronique ayant trait aux stratégies visant à insérer les petites et moyennes entreprises dans les réseaux d'approvisionnement mondiaux et à favoriser ainsi l'établissement de liens entre le commerce extérieur et le reste de l'économie.</p> <p>f) Lancement d'un forum interrégional en vue de favoriser l'entente mutuelle et d'accroître les échanges commerciaux régionaux dans le cadre du régionalisme ouvert, grâce à la rationalisation des procédures transfrontières et à la mise en place de circuits régionaux de fournisseurs compétitifs.</p>

E. Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Agent d'exécution</i> : CEPALC.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), sous-programmes 4 (Développement social et équité sociale), 5 (Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional), 6 (Population et développement), 8 (Environnement et établissements humains) et 10 (Statistiques et projections économiques).		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 60,0 Services d'experts 230,5 Réunions de groupes spéciaux d'experts 152,0 Voyages 40,0 Achat de matériel 11,5 Services contractuels 15,0 Frais généraux de fonctionnement 15,0 Formation <u>76,0</u>
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, adaptés à la réalité de chacun de ces pays, en améliorant la qualité et la pertinence des informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis et en augmentant les capacités de formulation des politiques ainsi que de collecte, de diffusion systématique et d'analyse des informations.		Total 600,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Capacités renforcées des institutions gouvernementales aux fins de définir et d'analyser des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et de les utiliser pour élaborer et mettre en place des politiques publiques contribuant à leur réalisation, notamment établissement de deux rapports analytiques sur les facteurs qui ont des incidences positives et négatives à cet égard dans la région.</p> <p>b) Adoption par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'une série d'indicateurs mieux adaptés à leur situation, afin de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire.</p> <p>c) Les pays de la région réussissent mieux à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en réunissant et en analysant des informations.</p> <p>d) Meilleur accès à l'information sur les objectifs du Millénaire et les</p>	<p>a) Nombre de pays dont les capacités de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été renforcées et qui disposent, notamment, d'un accès à une base de données permettant d'en assurer le suivi.</p> <p>b) Nombre d'experts locaux formés lors d'ateliers et nombre de participants aux réunions.</p> <p>c) Nombre de visiteurs du site portail Internet consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement et nombre d'utilisateurs de la base de données sur le suivi de la réalisation de ces objectifs.</p>	<p>a) Prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux institutions nationales pour améliorer la qualité des données et renforcer les capacités dont disposent les pays pour définir et utiliser des indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans 10 pays sélectionnés.</p> <p>b) Organisation de deux ateliers régionaux de formation sur la collecte, le traitement et l'analyse des informations concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, destinés au personnel des instituts nationaux de la statistique.</p> <p>c) Organisation de quatre réunions régionales afin d'examiner la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>d) Réalisation d'une analyse globale et formulation de propositions pour moduler les objectifs du Millénaire en fonction de la réalité de l'Amérique latine, en identifiant les indicateurs (et les données y relatives nécessaires) qui complèteraient au mieux les premiers indicateurs figurant dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>e) Création d'une base de données et d'un site Internet pour assurer le suivi des indicateurs et fournir des données complémentaires ainsi que d'autres renseignements, gérés par la CEPALC.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
questions y relatives et approfondissement des connaissances. e) Fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales de 10 pays de la région pour améliorer la qualité des données et renforcer les capacités nationales de ces pays afin de définir et d'exploiter des indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.		f) Évaluation des différentes étapes de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'aide de méthodes et d'indicateurs préétablis. g) Élaboration de deux rapports comprenant une analyse et des recommandations concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

F. Renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement

<i>Agents d'exécution</i> : CESAP, CEA, CEPALC, CESA0, CNUCED, PNUE et OMC.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), sous-programmes 3 (Commerce et investissement) et 5 (Environnement et développement durable), et sous-programmes similaires de la CEA, de la CEPALC, de la CESA0, de la CNUCED et du PNUE.		Services d'experts 210,0 Voyages 60,0 Services contractuels 25,0 Frais généraux de fonctionnement 25,0 Achat de matériel 17,0 Formation <u>688,0</u>
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des États Membres en développement à formuler et à négocier des politiques commerciales et environnementales efficaces, en tenant compte des liens qui les unissent, de leur incidence en termes d'accès au marché, de leurs rapports avec les accords multilatéraux sur l'environnement et de leur intérêt pour les politiques nationales [objectif 7, cible 9 (A/56/326, annexe)].		Total 1 025,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement des capacités des États Membres en développement à promouvoir des politiques cohérentes dans les domaines du commerce et de l'environnement et à optimiser les avantages de la libéralisation du commerce.</p> <p>b) Capacités accrues des États Membres en développement participants à analyser utilement les rapports commerce-environnement.</p> <p>c) Accès accru à l'information sur les bonnes pratiques et aux données d'expérience en rapport avec la formulation de politiques commerciales et environnementales.</p>	<p>a) Nombre et pourcentage de participants qui intègrent avec succès des équipes de négociation commerciale ou participent à leurs activités commerciales et environnementales régulières.</p> <p>b) Nombre d'organisations nationales partenaires ayant des échanges avec les départements concernés de l'Organisation des Nations Unies qui favorisent l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les données d'expérience.</p> <p>c) Nombre d'initiatives favorisant l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les données d'expérience, prises par des organisations nationales partenaires ayant des échanges avec les départements concernés de l'Organisation.</p>	<p>a) Convocation d'une réunion interrégionale des commissions régionales pour identifier les questions prioritaires et les besoins de formation ainsi que d'un atelier interrégional sur les résultats des études et la création d'un réseau régional et interrégional des instituts de formation et de recherche.</p> <p>b) Organisation de 8 ateliers régionaux/sous-régionaux de renforcement des capacités (2 dans chacune des quatre régions) et de 16 ateliers nationaux de formation (4 dans chacune des quatre régions).</p> <p>c) Création d'un site Web sur les rapports commerce-développement.</p> <p>d) Élaboration de quatre études et publications régionales concernant les politiques générales et les techniques et diffusion à grande échelle des résultats des études et des ateliers sous-régionaux/régionaux.</p> <p>e) Assistance technique et services consultatifs visant à renforcer les institutions en vue d'intégrer l'analyse, la planification et l'évaluation des politiques environnementales et d'encourager les actions des pouvoirs publics pour mieux affronter les difficultés liées aux effets de l'interdépendance entre commerce et environnement.</p>

G. Garantir un logement aux plus pauvres dans les économies urbaines : renforcer les capacités des administrations publiques locales en Asie et dans le Pacifique par la création de communautés virtuelles sur Internet

<i>Agents d'exécution</i> : CESAP, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), sous-programme 1 (Pauvreté et développement).		Services d'experts 85,0
		Réunions de groupes spéciaux d'experts 30,0
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des administrations publiques locales en Asie et dans le Pacifique d'améliorer la qualité de vie des habitants des taudis, dans les villes où la lutte pour l'espace urbain est de plus en plus rude du fait de l'expansion et de la libéralisation économiques.		Voyages 45,0
		Frais généraux de fonctionnement 15,0
		Formation 100,0
		Subventions et contributions <u>255,0</u>
		Total 530,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Création d'un centre d'information régional en ligne sur les logements pour ménages à faible revenu en milieu urbain.</p> <p>b) Capacités accrues des instituts de formation et de recherche en administration publique locale, dans les pays participants, à dispenser des cours de téléenseignement en ligne sur les logements pour ménages à faible revenu.</p> <p>c) Adaptation et transposition efficaces de pratiques originales et qui ont fait leurs preuves dans le secteur de l'habitat urbain pour les ménages à faible revenu grâce à des projets pilotes dans trois villes (grandes ou moyennes).</p>	<p>a) Nombre d'administrations publiques locales, d'organisations de la société civile et d'instituts de formation et de recherche en administration publique locale, dans les régions de l'Asie et du Pacifique, qui accèdent au centre d'information régional en ligne sur les logements pour ménages à faible revenu en milieu urbain.</p> <p>b) Qualité et étendue des pratiques originales et qui ont fait leurs preuves et matériel pédagogique utilisé en ligne après examen collégial indépendant.</p> <p>c) Nombre de cours de téléenseignement en ligne dispensés par les instituts de formation et de recherche en administration publique locale dans les pays participants.</p> <p>d) Amélioration du logement et des conditions d'installation des pauvres dans les villes où des projets pilotes ont été mis en place.</p>	<p>a) Réunion pendant cinq jours d'un groupe d'experts sur la conception, le contenu, les modalités, y compris la viabilité des centres d'information régionaux et nationaux et des centres de documentation sur les pratiques originales et qui ont fait leurs preuves.</p> <p>b) Création d'un centre d'information régional en ligne sur les logements urbains pour les ménages à faible revenu afin d'aider les autorités locales et autres parties prenantes à identifier les toutes dernières pratiques originales qui ont fait leurs preuves et à les appliquer à l'habitat urbain destiné aux ménages à faible revenu dans la région.</p> <p>c) Développer, sur Internet, des communautés régionales virtuelles d'experts et de professionnels du logement urbain pour les ménages à faible revenu en vue d'identifier, d'analyser et de recueillir les pratiques originales et qui ont fait leurs preuves en matière de logement urbain pour les ménages à faible revenu.</p> <p>d) Favoriser la création de centres d'information nationaux en ligne sur les logements urbains pour les ménages à faible revenu, des centres qui seront reliés en réseau au centre de ressources régional dans trois pays, dans le but de mettre en évidence les innovations intéressantes et de contribuer à l'application de pratiques originales et ayant fait leurs preuves, compte tenu de la situation locale.</p> <p>e) Dispenser 10 cours de formation sur Internet à l'intention des administrations locales, en coopération avec le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CityNet) et le Réseau des instituts de formation et de recherche en administration</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
		<p>publique locale, sur les pratiques originales et ayant fait leurs preuves dans le secteur du logement urbain pour les ménages à faible revenu.</p> <p>f) Mettre en place des projets pilotes dans trois villes de la région pour tester et transposer certaines pratiques originales et qui ont fait leurs preuves dans le secteur du logement urbain pour les ménages à faible revenu.</p>

H. Renforcement des capacités en vue de l'exploitation rationnelle, de la mise en valeur et de la protection des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États, dans la région méditerranéenne

<i>Agent d'exécution</i> : CESAO, en collaboration avec la CEA, la CEE, l'UNESCO, le Département des affaires économiques et sociales et des organismes autres que ceux des Nations Unies.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), sous-programme 1 (Politiques de gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable); Programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 5 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales); Programme 16 (Développement économique en Europe), sous-programme 1 (Environnement).		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 66,0 Services d'experts et services contractuels 117,0 Groupes d'experts/ateliers 72,0 Voyages 28,0
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des institutions chargées de la gestion des ressources en eau dans la région de la Méditerranée pour garantir l'utilisation rationnelle, la gestion viable et la protection des eaux souterraines communes à plusieurs États. Le projet contribuera à la mise en valeur et à la gestion rationnelle des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et la production alimentaire, afin de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour ce qui est de l'accès à l'alimentation en eau potable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim.		Frais généraux de fonctionnement 18,0 Achat de matériel 14,0 Formation <u>45,0</u> Total 360,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités principales</i>
<p>a) Meilleure connaissance et application par les pays du Partenariat euro-méditerranéen (MEDA) des normes internationales de gestion rationnelle des nappes aquifères communes à plusieurs États (aspects techniques, juridiques, institutionnels, sociaux, économiques et écologiques).</p> <p>b) Capacités de coopération renforcées des pays bénéficiant du programme MEDA en matière de gestion des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États.</p> <p>c) Savoir-faire transféré et échangé sur diverses questions concernant la gestion des ressources en eau communes à plusieurs États, la création de mécanismes de coopération internationale et la gestion de données sur ces ressources en eau.</p> <p>d) Capacité renforcée des États Membres à planifier et à mettre en valeur leurs</p>	<p>a) Références plus nombreuses aux directives et principes directeurs dans les politiques et plans nationaux ainsi que dans les recommandations et décisions d'autorités nationales et d'organismes intergouvernementaux concernés par la mise en valeur des ressources en eau.</p> <p>b) Nombre d'États Membres adoptant ou modifiant leurs politiques ou programmes parce que des principes directeurs ont été élaborés.</p> <p>c) Nombre d'États Membres appliquant les directives et/ou principes directeurs pour conclure des accords communs de gestion des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États.</p> <p>d) Réactions des jeunes techniciens et chercheurs des pays bénéficiant du programme MEDA qui recevront une</p>	<p>a) Analyse des instruments actuels de mise en valeur des nappes aquifères communes à plusieurs États. Analyse des instruments disponibles pour la gestion des ressources en eau souterraines dans les pays bénéficiant du programme MEDA (par exemple, la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (Directive-cadre dans le domaine de l'eau) et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux) pour en tirer des directives en vue d'élaborer des instruments de gestion saine des ressources renouvelables et non renouvelables en eau souterraines communes à plusieurs États, compte tenu de plusieurs scénarii et hypothèses, et de formuler des principes directeurs qui permettront de définir et de mettre en place des mécanismes de coopération entre les États. Les résultats seront examinés à l'occasion de deux ateliers.</p> <p>b) Évaluation et adaptation des prévisions concernant les ressources en eau souterraines communes à plusieurs États et enrichissement des bases de données concernant ces ressources dans la région méditerranéenne, à l'occasion de deux ateliers. Inventaire et actualisation des connaissances sur les ressources en eau disponibles, leurs utilisations et la demande dans la région méditerranéenne afin de revoir les perspectives à cet égard (Perspectives en ce qui concerne les ressources en eau en Afrique, dans les pays arabes et dans les pays de la région de la CESAO, etc.), en accordant</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités principales</i>
<p>ressources en eau (nationales et internationales), à l'aide des instruments élaborés dans ce projet (à savoir, les perspectives mondiales révisées en ce qui concerne les ressources en eau et la base de données sur la disponibilité, les utilisations et la demande s'agissant des ressources en eau souterraines des pays bénéficiant du programme MEDA).</p> <p>e) Réalisation de deux études de cas, une dans la partie orientale et l'autre dans la partie occidentale de la région du programme MEDA, justifiant de l'importance et de l'utilité des directives et des principes directeurs.</p> <p>f) Transfert et échange de savoir-faire sur la modélisation, l'analyse de données et la protection des nappes aquifères communes à plusieurs États.</p>	<p>formation lors de la mise en oeuvre du projet.</p>	<p>la priorité aux incidences sur les eaux souterraines communes à plusieurs États. Les résultats de ces ateliers seront ensuite enregistrés dans une base de données ou un système d'information géographique sur les ressources en eau souterraines communes aux pays de la région.</p> <p>c) Études de cas visant à appuyer la création de mécanismes conjoints de gestion des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États dans la région de la Méditerranée. Exploitation des résultats des précédentes activités et de ceux de deux projets pilotes qui donneront lieu à une analyse typologique et cartographique des nappes aquifères visées sur la base d'un scénario de changement climatique, et qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de gestion commune de ces nappes.</p>

I. Promouvoir les nouvelles technologies pour favoriser l'emploi et atténuer la pauvreté dans les pays membres de la CESAO

<i>Agent d'exécution</i> : CESAO.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), sous-programmes 1 (Politiques de gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable) et 5 (Technologie de l'information et des communications au service de l'intégration régionale).		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 18,0
<i>Objectif</i> : Accroître les possibilités d'emploi et atténuer la pauvreté dans les pays membres de la CESAO en renforçant les capacités dans le secteur des nouvelles technologies, notamment de l'information et des communications. La réalisation de cet objectif nécessitera la formulation et la mise en oeuvre d'initiatives fondées sur les technologies nationales et la mise en place de centres pilotes et de réseaux, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de création d'emploi et d'atténuation de la pauvreté.		Services d'experts 100,0
		Réunions de groupes d'experts 35,0
		Services contractuels 32,0
		Achat de matériel 80,0
		Formation 75,0
		Subventions et contributions <u>20,0</u>
		Total 360,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Initiatives portant sur les technologies et stratégies connexes de mise en oeuvre dans des contextes nationaux et sectoriels bien définis, facilement adoptables par les pays membres, afin de contribuer à l'introduction et à la diffusion des nouvelles technologies qui permettront d'accroître la compétitivité et la productivité des entreprises, d'acquérir des compétences, de créer des possibilités d'emplois et d'atténuer la pauvreté.</p> <p>b) Installation d'un centre de technologies pilote dans un pays membre sélectionné afin de montrer l'utilité des nouvelles technologies pour la création d'entreprises, l'amélioration de la compétitivité et de la productivité et l'atténuation de la pauvreté.</p> <p>c) Projets de pépinières et de mécanismes/services connexes pour renforcer les capacités de démonstration fonctionnelle ainsi que les compétences en matière d'évaluation et de promotion de certaines nouvelles technologies et</p>	<p>a) Nombre de demandes d'assistance reçues des institutions des États membres, tant gouvernementales que non gouvernementales, pour élaborer des initiatives portant sur les technologies et des stratégies de mise en oeuvre, sur la base des résultats de ce projet, et nombre d'initiatives portant sur les technologies effectivement mises en oeuvre par les pays membres.</p> <p>b) Étendue des activités réalisées dans le cadre du centre pilote et ampleur et qualité des services de pépinières, mesurées par le nombre de demandes de ces services et par leurs résultats en termes de création concrète et potentielle d'emplois.</p> <p>c) Nombre d'institutions participant à des projets nationaux et régionaux, découlant du présent projet, aux fins de diffuser et d'exploiter du matériel d'enseignement général et professionnel à l'aide des nouvelles technologies.</p> <p>d) Étendue de l'utilisation des centres pilotes et des pépinières, mesurée par le nombre de personnes, le nombre de cours de formation et l'utilisation des services connexes.</p>	<p>a) Réalisation de 10 études techniques et de deux enquêtes sur la situation dans quatre pays membres. Une étude de faisabilité sera également réalisée sur la mise en place du centre pilote.</p> <p>b) Constitution de deux groupes d'experts pour examiner les modalités de la conception et de la mise en place d'initiatives portant sur les technologies, axées sur la création d'emplois et sur l'atténuation de la pauvreté, sur la base de technologies particulières et de groupes cibles.</p> <p>c) Organisation de deux ateliers afin de diffuser les meilleures pratiques et de former des hauts responsables et des directeurs de services technologiques à l'élaboration, à la mise en place et à la gestion d'initiatives nationales portant sur les technologies, notamment des projets pilotes de pépinières et des systèmes de réseaux destinés à favoriser la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté.</p> <p>d) Création d'un centre pilote dans un pays membre sur la base d'une étude de faisabilité détaillée.</p> <p>e) Mise en place d'un réseau, avec connexion Internet, reliant plusieurs institutions concernées, notamment des services de recherche-développement, des programmes d'enseignement et de formation ainsi que des institutions gouvernementales et non gouvernementales chargées de la création d'emplois et de l'atténuation de la pauvreté.</p> <p>f) Organisation d'un forum régional pour analyser les résultats obtenus, évaluer les projets pilotes et encourager la diffusion des meilleures pratiques dans tous les pays membres.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>faciliter la mise à l'épreuve de modalités optimales.</p> <p>d) Acquisition d'expérience en matière de création d'emplois et d'atténuation de la pauvreté à l'aide des dernières innovations technologiques et renforcement des compétences dans les domaines de l'évaluation et de l'amélioration des stratégies, initiatives d'application, centres pilotes et projets de pépinières. L'initiative contribuera également à la diffusion des meilleures pratiques et résultats obtenus sur la base d'études et de données d'expériences techniques et économiques pertinentes au profit des pays membres.</p> <p>e) Instauration d'un réseau régional d'institutions, directement axé sur la mise en place de nouvelles technologies aux fins de l'augmentation de l'emploi, de la compétitivité et de la productivité et de l'atténuation de la pauvreté, afin d'encourager la recherche et le développement ainsi que des activités d'évaluation dans ce même domaine.</p>	<p>e) Étendue de la diffusion des meilleures pratiques en ce qui concerne les initiatives portant sur les nouvelles technologies dans les pays membres, mesurée par le nombre de personnes formées à leur application.</p> <p>f) Nombre d'institutions participant au réseau régional et observations formulées sur la qualité des services fournis.</p>	

J. Renforcement des capacités nationales et locales de suivi de l'objectif de développement concernant les taudis énoncés dans la Déclaration du Millénaire

<i>Agents d'exécution</i> : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU–Habitat), en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 11, Établissements humains, sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat).		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 180,0 Services d'experts 180,0 Réunions de groupes spéciaux d'experts 50,0 Voyages 110,0 Formation <u>100,0</u>
<i>Objectif</i> : Donner aux villes et aux pays des moyens renforcés de suivre la poursuite de l'objectif 7 de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire (cible 11 (A/56/326, annexe) : Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020).		Total 620,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Conception et mise en place d'un système de suivi basé sur les capacités locales et nationales, permettant aux villes et aux pays de suivre la réalisation du Programme pour l'habitat et l'avance vers la cible 11 de l'objectif 7 de développement du Millénaire.</p> <p>b) Capacité, à l'échelon local et national, de communiquer des données pour les rapports quinquennaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire, pour le Rapport mondial sur les établissements humains et pour le Rapport sur l'état des villes du monde.</p> <p>c) Définition d'un échantillon de 270 villes (échantillon mondial de villes) pour une évaluation mondiale des taudis; vérification, compilation et analyse de données agrégées pour les villes de l'échantillon; réalisation d'une collecte de données permettant une analyse approfondie de la situation des taudis à l'échelon des ménages (dans un sous-échantillon de 35 villes).</p>	<p>a) Nombre de villes intégrées au réseau de l'Observatoire mondial des villes.</p> <p>b) Nombre de participants bien entraînés à la formation d'enseignants chargés de former à la collecte, à la compilation et à l'analyse des données dans les villes de l'échantillon mondial des villes et du sous-échantillon.</p> <p>c) Nombre de participants bien entraînés à la formation d'enquêteurs sur l'échantillon mondial et le sous-échantillon.</p>	<p>a) Arrêter une définition des taudis et l'appliquer au cas de Nairobi; assurer une formation pour la mise au point d'une technique de terrain pour l'identification des taudis à partir de la définition, former les agents de terrain aux enquêtes, et appliquer la méthode dans une enquête sur les districts de recensement.</p> <p>b) Préparer une étude pilote sur les taudis de Nairobi; utiliser les résultats pour préparer le premier rapport détaillé du Secrétaire général sur les progrès de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (en 2005), le Rapport mondial sur les établissements humains (2003) et le Rapport sur l'état des villes du monde (2004).</p> <p>c) Définir une base de sondage pour un échantillon mondial de villes; choisir un échantillon représentatif de 270 villes; réviser l'indice de sécurité d'occupation résidentielle pour obtenir un indice de taudis; réviser les indicateurs urbains utilisés pour la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, afin d'obtenir des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire; organiser une réunion d'experts chargés de réviser et d'approuver les méthodes et les techniques pour l'étude de suivi des taudis (Nairobi) portant sur l'échantillon mondial de villes et le sous-échantillon, en coopération avec la Division de statistique et la Division de la population.</p> <p>d) Identifier des partenaires et entrer en rapport avec les institutions des villes de l'échantillon et des pays; les intégrer au réseau de l'Observatoire des villes du monde; mettre au point une méthode de formation en ligne pour la collecte de données et l'utilisation des données en vue de la formulation de politiques; mettre en place sur le</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
		<p>Web un site interactif de l'Observatoire des villes pour faciliter les échanges d'information et de données d'expérience au sein du réseau de l'Observatoire; organiser la formation pour les enquêtes; diffuser des logiciels de systèmes d'information géographique aux villes de pays en développement; aider à mettre en place une méthode de formation en ligne à ces logiciels; réaliser les enquêtes.</p> <p>e) Compiler les données et constituer une base de données; calculer le nombre des habitants de taudis, à l'échelon mondial et régional, en appliquant l'indice de taudis; analyser à l'échelon mondial et régional la sécurité d'occupation résidentielle en appliquant l'indice correspondant; rédiger des contributions aux rapports susmentionnés.</p> <p>f) Choisir les 35 villes à inclure dans le sous-échantillon; faire l'inventaire des enquêtes de ménages existantes pour les villes de l'échantillon, et les apparier avec les activités relevant des projets du Mécanisme pour les indicateurs locaux.</p> <p>g) Lancer un système de surveillance permettant d'évaluer l'impact des politiques et des interventions à l'échelon des ménages à partir des recensements et des enquêtes sur les ménages, en collaboration étroite avec le Mécanisme pour les indicateurs locaux; former des formateurs pour les enquêtes sur le sous-échantillon; former des partenaires dans les villes de l'échantillon à l'analyse des différences dans une même ville, pour améliorer la formulation des politiques locales et le suivi des résultats, ainsi que pour le suivi à l'échelon mondial.</p> <p>h) Suivre les différences dans une même ville par le biais des enquêtes de ménages existantes; réaliser des sondages dans les cas où il n'y a pas de séries à l'échelon des ménages; faire un inventaire des interventions visant les taudis dans les villes de l'échantillon; collecter des données dans les villes de l'échantillon.</p> <p>i) Analyser la situation des ménages dans les taudis; appliquer les techniques définies antérieurement aux séries de données à l'échelon des ménages; analyser l'impact des politiques et des interventions visant les ménages des taudis; utiliser les résultats pour établir les rapports mentionnés à propos des activités précédentes.</p>

K. Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour rendre viable leur endettement

<i>Agent d'exécution</i> : CNUCED	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : programme 9, Commerce et développement, sous-programme 1, Mondialisation, interdépendance et développement.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 45,0 Services d'experts 150,0
<i>Objectif</i> : Identifier des modes d'intervention judicieux aux échelons national et international, et des mesures permettant de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour définir les politiques et en gérer la réalisation, afin d'aider ces pays à aménager leur endettement à un niveau et selon une structure qui le rendent viable à long terme et soient compatibles avec les ressources dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire en matière de développement humain et de réduction de la pauvreté.		Réunions de groupes spéciaux d'experts 10,0 Voyages 80,0 Services contractuels 20,0 Frais généraux de fonctionnement 10,0 Formation <u>325,0</u> Total 640,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Capacité améliorée des décideurs des pays endettés et de la communauté internationale pour l'analyse des critères macroéconomiques et structurels à respecter pour assurer un endettement viable.</p> <p>b) Capacité améliorée des décideurs des pays endettés et de la communauté internationale pour ce qui est de comprendre et d'analyser les concepts sous-jacents à une bonne définition et une utilisation judicieuse des indicateurs d'endettement.</p> <p>c) Capacité améliorée des décideurs et des gestionnaires de la dette pour ce qui est de voir les rapports entre l'accumulation de la dette officielle extérieure et intérieure des pays.</p> <p>d) Capacité améliorée des différents pays pour ce qui est d'arriver et de rester à un niveau d'endettement viable, et notamment de participer efficacement aux négociations internationales sur la dette.</p>	<p>a) Évaluation de la qualité et de la couverture, par évaluations réciproques et autres modes d'expertise indépendante des études.</p> <p>b) Degré de participation des gouvernements des pays en développement aux activités entrant dans le projet.</p> <p>c) Information en retour et observations reçues de responsables gouvernementaux et de participants aux ateliers régionaux.</p> <p>d) Nombre de demandes d'études dérivées du projet émanant de gouvernements, d'organismes de la société civile, des milieux universitaires et du public.</p>	<p>a) Élaborer le document-cadre pour le déroulement du projet, à soumettre à un petit groupe d'experts pour observations et décision finale.</p> <p>b) Organiser une première série de quatre ateliers régionaux de deux jours (2 en Afrique, 1 en Asie et 1 en Amérique latine) pour débattre du document-cadre révisé, présenter des études de cas de pays, et examiner l'expérience concrète de pays endettés à des degrés divers.</p> <p>c) Organiser une deuxième série de quatre ateliers régionaux de deux jours (2 en Afrique, 1 en Asie et 1 en Amérique latine) pour débattre huit études de cas de pays et quatre études analytiques procédant des conclusions de la première série d'ateliers, afin d'en tirer des conclusions à intégrer à la définition de politiques nationales et internationales, et de concevoir des stratégies bien pensées de gestion de la dette qui empêchent tout endettement non viable.</p> <p>d) Revoir les études compte tenu des observations et des débats des ateliers régionaux, rédiger un document de synthèse et publier un recueil de politiques et de mesures débouchant sur un endettement viable et une bonne gestion du passif.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>e) Coopération économique étoffée entre pays en développement, et consolidation des efforts régionaux et internationaux visant un endettement viable des pays à revenu faible et intermédiaire.</p>		

L. Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes

<i>Agent d'exécution</i> : CNUCED	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 9, Commerce et développement, sous-programmes 3, Commerce international et 5 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 40,0 Services d'experts 94,0 Voyages du personnel 80,0 Services contractuels 50,0 Frais généraux de fonctionnement 20,0 Formation 356,0
<i>Objectif</i> : Aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs moyens (ressources humaines et capacités institutionnelles) afin de mieux comprendre, dans le contexte des politiques nationales de développement, les corrélations entre les échanges et les objectifs de développement correspondants; à intégrer leur politique commerciale à l'action de développement national et de réduction de la pauvreté; à faire entrer les éléments voulus des objectifs de développement dans leurs politiques et leurs mesures visant le commerce et les secteurs connexes; à mieux se préparer et à participer plus efficacement aux discussions, aux négociations et aux décisions internationales, notamment aux négociations commerciales multilatérales; et à constituer des réseaux de compétences spécialisées aux échelons national, infrarégional et régional.		Total 640,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Meilleure compréhension des corrélations entre les échanges commerciaux et les objectifs de développement dans le contexte du développement national.</p> <p>b) Renforcement des capacités (ressources humaines et capacités institutionnelles) régionales et nationales de formulation et de réalisation de politiques de commerce et développement servant la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>c) Développement des interactions et des échanges entre décideurs régionaux, avec mise en commun des politiques et des pratiques optimales de poursuite des objectifs de développement, et renforcement des moyens nationaux et régionaux permettant de formuler et d'appliquer dans les débats et les négociations internationaux des politiques axées sur le développement.</p>	<p>a) Nombre de demandes visant les études de fond du projet et la documentation de formation.</p> <p>b) Nombre d'organismes publics et autres organisations compétentes participant aux ateliers régionaux.</p> <p>c) Nombre de personnes achevant la formation au projet (ateliers régionaux et enseignement à distance).</p> <p>d) Évaluation par les bénéficiaires de la qualité et de la couverture des études de fond du projet et de la documentation de formation, ainsi que de l'utilité de ces documents à l'appui de la définition des politiques nationales.</p> <p>e) Information en retour reçue de personnes et d'institutions participant aux ateliers régionaux sur le projet, visant l'intérêt de principe et l'utilité concrète des débats et des échanges de données d'expérience nationale.</p>	<p>a) Élaborer trois documents techniques de type directif sur l'articulation entre commerce et secteurs connexes d'une part, objectifs de développement correspondants de l'autre. Les sujets traités seront : l'intégration des objectifs de développement aux politiques nationales visant le commerce et les secteurs connexes; les méthodes d'amélioration de l'accès aux marchés par renforcement des moyens permettant de respecter les critères environnementaux sur les marchés d'exportation; les incidences de l'application de la réglementation commerciale multilatérale sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.</p> <p>b) Définir et organiser huit ateliers, utilisant les trois modules ci-dessus, dans les régions ci-après : Afrique (2 ateliers), Amérique latine et Caraïbes (2 ateliers), États arabes y compris Autorité palestinienne (1 atelier), et pays en transition (1 atelier).</p> <p>c) Développer et tenir à jour le site Web du projet, qui servira de lieu d'échanges entre utilisateurs et de diffusion des résultats du projet, ainsi que d'affichage des cours d'enseignement à distance, assortis de séances interactives avec des experts de la CNUCED, d'un suivi en ligne et d'une évaluation des progrès obtenus par les participants.</p>

M. Développement des moyens de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement de transit sans littoral

0330924f.doc

	<i>Période d'application :</i> 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Agents d'exécution :</i> CNUCED, en collaboration avec les commissions régionales		
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme :</i> Programme 9, Commerce et développement, sous-programme 4, Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale, et mise en valeur des ressources humaines, et sous-programme 5, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 30,0 Services d'experts 350,0 Voyages 36,0 Services contractuels 10,0 Frais généraux de fonctionnement 10,0 Achat de matériel 60,0 Formation <u>144,0</u> Total 640,0
<i>Objectif :</i> Pourvoir les pays en développement de transit sans littoral de moyens viables leur permettant de planifier et de réaliser des initiatives régionales de facilitation du commerce et des transports, consistant à créer des pôles locaux de facilitation du commerce et des transports, et à stimuler la conclusion de partenariats commerciaux entre collectivités maritimes, intérieures et frontalières; à exploiter des réseaux nationaux d'information et de communications pour suivre les échanges commerciaux et les transports; et à établir des réseaux régionaux de gestion des savoirs en matière de facilitation du commerce et des transports entre entités publiques et privées participant aux échanges commerciaux. Ce projet doit également concourir à la poursuite de l'objectif 8 (cible 14) (A/56/326, annexe).		

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Meilleure facilitation du commerce et des transports dans certains pays en développement de transit sans littoral d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, grâce à des pôles constitués en partenariat entre entités publiques et privées du secteur du commerce et des transports, qui définiront et poursuivront des stratégies nationales et régionales de facilitation du commerce et des transports passant par une bonne gestion des savoirs.</p> <p>b) Exploitation d'itinéraires de commerce et de transports grâce à l'accès à des systèmes d'information offert aux pôles de facilitation, permettant d'analyser les goulets d'étranglement opérationnels.</p> <p>c) Constitution en Amérique latine, en Afrique et en Asie, de réseaux de facilitation du commerce et des transports ayant pour but de concevoir</p>	<p>a) Nombre de systèmes d'information sur le commerce et les transports produisant et fournissant des données sur les itinéraires choisis.</p> <p>b) Nombre de pôles constitués en réseau électronique pour l'échange régulier d'informations, de données d'expérience et de savoirs.</p> <p>c) Qualité des premières solutions de facilitation appliquées par le biais d'accords de partenariats (par ex. systèmes de « guichet unique » pour les échanges et les transports).</p> <p>d) Nombre de stratégies nationales et régionales qui auront été définies, assorties des prévisions de ressources humaines, techniques et financières nécessaires, pour la réalisation de programmes de facilitation du commerce et des transports.</p>	<p>a) Réaliser trois volumes de documentation technique et didactique (cadre, directives et rouages nécessaires aux pôles de facilitation à créer pour qu'ils puissent fonctionner convenablement). Ces trois volumes, à réaliser en anglais, espagnol et français, seront respectivement consacrés : le premier, au développement de structures coopératives (à réaliser à partir des publications récentes sur les pôles, les réseaux, les partenariats et les organismes de gestion des savoirs); le deuxième, aux questions opérationnelles que posent le commerce et les transports, et aux obstacles que suscitent fréquemment les solutions connues; le troisième à l'analyse des itinéraires d'échanges et de transports par la méthode de la gestion des filières d'approvisionnement. Ces manuels seront soumis à certaines entités homologues d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et débattus lors d'ateliers régionaux préparant la réalisation des activités sur le terrain.</p> <p>b) Organiser une série de trois ateliers régionaux de deux jours (1 en Afrique, 1 en Asie et 1 en Amérique latine), en coopération avec des institutions nationales et régionales de pays en développement. On y débattera les méthodes présentées dans les manuels sous l'angle de leur application à des cas donnés, de manière à guider ensuite la réalisation des activités. À l'issue de ces ateliers, on fixera le mandat des pôles de facilitation du commerce et des transports, qui comportera notamment l'examen des activités en cours, des pratiques optimales et des systèmes</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>et de réaliser des solutions régionales aux coûts des opérations commerciales et des transports dans les pays en développement de transit sans littoral.</p>		<p>d'information sur les courants d'échanges et de transports, y compris les systèmes automatisés de dédouanement et les systèmes de gestion des données sur les gares de marchandises et les modes de transport.</p> <p>c) Mettre en place des pôles de facilitation du commerce et des transports, et exploiter des réseaux aux échelon local et national. On aura largement recours pour ce faire aux compétences régionales, encourageant la constitution de pôles groupant les secteurs public et privé des échanges et des transports, qui pourront cerner les obstacles et suggérer pour certains itinéraires des améliorations basées sur la gestion des filières d'approvisionnement. Ils réfléchiront aussi bien à la gestion courante de l'exploitation qu'aux solutions à moyen et à long terme, encourageant la constitution de partenariats pour des solutions réalisables dans la limite des ressources disponibles. Les pôles de facilitation feront appel au concours de consultants nationaux, de professionnels du secteur du commerce et des transports, et de spécialistes des systèmes d'information, afin de mettre en place des systèmes d'information axés sur les itinéraires, d'étoffer les réseaux et d'analyser les opérations d'échanges et de transports. On mettra au point des systèmes de gestion de l'information permettant de collecter, de traiter et de stocker les données sur les opérations d'échanges et de transports, et la documentation correspondante sera communiquée aux participants.</p> <p>d) Organiser une série de six ateliers infrarégionaux sur la gestion des savoirs régionaux (2 en Afrique, 2 en Asie et 2 en Amérique latine), s'inscrivant dans le fonctionnement des pôles de facilitation. Ils permettront de faire le tour des progrès obtenus, des solutions et des stratégies poursuivies aux échelons national et régional : échange de données d'expérience, constitution de réseaux entre participants, développement des capacités de formulation de programmes à moyen et à long terme. Ces ateliers déboucheront sur la formulation et l'application d'accords de partenariat entre administrations publiques et exploitants privés, entre administrations publiques, et entre exploitants privés.</p> <p>e) Organiser une série de trois ateliers (1 en Afrique, 1 en Asie et 1 en Amérique latine) groupant 12 participants des secteurs public et privé du commerce et des transports avec 3 experts, qui examineront des propositions de programmes de facilitation à moyen et à long terme. Un rapport mondial fera la synthèse des conclusions.</p>

N. Renforcement des capacités des organismes des pays en développement chargés de promouvoir l'investissement : promotion de l'investissement au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et négociation d'accords internationaux d'investissement

<i>Agent d'exécution</i> : CNUCED	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 9, Commerce et développement, sous-programme 2, Investissement, entreprise et technologie.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 40,0
<i>Objectif</i> : Aider les pays en développement à tirer parti au maximum des avantages de l'investissement étranger direct. Il s'agit de doter les pays en développement de capacités institutionnelles nationales ou de renforcer ces capacités lorsqu'elles existent déjà, afin qu'ils puissent mesurer l'intérêt d'une coopération multilatérale plus étroite s'agissant des politiques et des objectifs de développement. Il s'agit aussi d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en renforçant leurs liens avec les filiales des sociétés transnationales et avec les institutions nationales chargées d'attirer l'investissement étranger direct. Le projet visera à institutionnaliser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, au moyen de la création locale de forums permanents du secteur privé liés aux organismes de promotion de l'investissement et aux organismes de développement des petites et moyennes entreprises. Ces forums comprendront plusieurs groupes de travail thématiques auxquels participeront les parties prenantes du secteur privé. Le projet vise aussi à aider les pays à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en encourageant la transparence des échanges et des systèmes monétaires et financiers, lesquels doivent être ouverts, fondés sur l'équité, respectueux des règles et prévisibles. Le projet est conçu par ailleurs à l'appui des objectifs 12 et 13 de la Déclaration du Millénaire.		Services d'experts 210,0
		Voyages du personnel 60,0
		Frais généraux de fonctionnement 15,0
		Achat de matériel 75,0
		Formation 80,0
		Bourses et visites d'étude <u>70,0</u>
		Total 650,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
a) Coopération, nouvelle ou renforcée, entre les organismes de promotion de l'investissement et entre ces organismes et leurs partenaires du secteur privé en vue de la formulation de bonnes politiques d'investissement et de stratégies de promotion de l'investissement.	a) Étendue du dialogue sur les meilleures pratiques entre les secteurs public et privé, dans le cadre de l'action menée par les organismes de promotion de l'investissement, et des réseaux régionaux de compétences.	a) Trois ateliers régionaux (Asie et Pacifique, Afrique subsaharienne et Amérique latine et Caraïbes), qui auront pour thème la création, dans les pays en développement, de forums du secteur privé ou de groupes consultatifs sur l'investissement rassemblant des sociétés locales et internationales et ayant pour but de déterminer ou d'accélérer les réformes à mettre en oeuvre pour instaurer un climat plus propice à l'investissement et de formuler des stratégies en faveur d'un investissement durable.
b) Échanges entre le secteur public et le secteur privé sur les meilleures pratiques et sur l'expérience acquise, au niveau régional et au niveau national, en vue de créer un environnement propice à l'investissement et d'élaborer des stratégies de promotion de l'investissement.	b) Étendue de l'utilisation des directives et du réseau électronique régional (mesurée par exemple, d'après le nombre de données exportées).	b) Appui régional en faveur de la recherche constante des meilleures pratiques et en vue de la création de réseaux électroniques régionaux au service de forums du secteur privé ou de groupes consultatifs sur l'investissement, sur lesquels les expériences seront mises en commun et des échanges auront lieu avec les différentes parties prenantes du développement.
c) Création de réseaux en ligne axés sur le dialogue entre les secteurs privé et	c) Progrès réalisés par les responsables de la promotion de l'investissement dans l'instauration ou le renforcement d'un dialogue entre les secteurs public et privé concernant la promotion de l'investissement et les mesures à prendre à cette fin.	c) Trois stages régionaux de formation à l'intention des responsables de la promotion de l'investissement (Asie et Pacifique, Afrique subsaharienne et Amérique latine et Caraïbes) afin de permettre aux organismes de promotion de l'investissement d'être davantage en mesure

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>public en vue de la promotion des investissements au service des objectifs du développement.</p> <p>d) Capacité accrue des organismes de promotion de l'investissement de prendre l'initiative et de défendre des politiques et stratégies favorables aux investisseurs, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement du pays.</p> <p>e) Création dans un minimum de trois pays parmi les moins avancés de forums nationaux permettant un dialogue entre les secteurs public et privé.</p>		<p>d'oeuvrer en faveur des partenariats entre les secteurs public et privé, de faire connaître les politiques à suivre et de négocier des accords d'investissement internationaux; ces stages mettront à profit le matériel de formation mis au point compte tenu des meilleures pratiques auparavant mises en évidence.</p> <p>d) Élaboration au niveau national de directives concernant la création et le fonctionnement, dans les pays les moins avancés, de forums nationaux du secteur public ou de groupes consultatifs sur l'investissement; ces directives seront élaborées d'après les meilleures pratiques mises en évidence; un appui sera fourni en faveur de la création, au niveau national, de groupes consultatifs du secteur privé dans les organismes de promotion de l'investissement, dans trois pays parmi les moins avancés qui n'en sont pas encore dotés. Il est proposé que deux de ces pays soient des pays d'Afrique et le troisième un pays de la région Asie et Pacifique.</p> <p>e) Organisation d'une visite d'étude à l'intention de responsables d'organismes de promotion de l'investissement des pays sélectionnés, pour leur permettre d'observer des forums du secteur privé et des groupes consultatifs sur l'investissement fonctionnant efficacement.</p>

O. Coopération régionale Sud-Sud pour la promotion des bonnes pratiques en matière de prévention du crime dans le monde en développement

<i>Agent d'exécution</i> : Office contre la drogue et le crime	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programme correspondant du plan à moyen terme</i> : Programme 12, Prévention du crime et justice pénale.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 60,0
<i>Objectif</i> : Développer un processus systématique d'échange d'informations sur les enseignements tirés des activités de prévention du crime dans les pays en développement. Ce processus prendrait la forme d'un réseau d'échange d'informations entre deux régions du monde en développement – les Caraïbes et l'Afrique australe – deux régions qui accusent des taux de criminalité élevés.		Services d'experts 117,0
		Réunions de groupes spéciaux d'experts 108,0
		Voyages 24,0
		Achat de matériel 20,0
		Services contractuels <u>41,0</u>
		Total 370,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Coopération et échanges d'informations renforcés entre les professionnels intervenant dans la prévention du crime et la justice pénale en Afrique australe et dans les Caraïbes.</p> <p>b) Perfectionnement des stratégies nationales de prévention du crime, au moyen d'examen et d'évaluations, et mise en oeuvre de bonnes pratiques dans de nouveaux projets et/ou de nouveaux plans d'action.</p> <p>c) Diffusion accrue des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques à l'intérieur de chacune des deux régions et entre elles et développement des échanges au moyen d'une publication et d'un site Web.</p> <p>d) Capacités de recherche accrues sur les stratégies de prévention du crime dans les commissions nationales de prévention du crime (Caribbean Community Task</p>	<p>a) Mise en application dans chacune des deux régions des enseignements tirés des initiatives prises en matière de prévention du crime dans l'autre région.</p> <p>b) Nombre de téléchargements effectués à partir du rapport sur les bonnes pratiques et nombre de visites sur le site Web.</p> <p>c) Volume d'information téléchargé du site Web.</p> <p>d) Nombre de communications effectuées sur le forum de discussion interactif du site Web par des spécialistes de la prévention du crime dans les deux régions (et, plus généralement, dans le monde en développement).</p> <p>e) Soutien dont bénéficiera le site Web (dispositions prises à cette fin et appui prévu de la part des donateurs) une fois le projet terminé.</p>	<p>a) Des informations seront recueillies sur la prévention du crime dans le monde en développement et un examen des travaux spécialisés sera réalisé; celui-ci sera affiché sur le site Web du projet, lequel offrira aussi un forum de discussion interactif où les spécialistes et praticiens de la prévention du crime pourront communiquer entre eux.</p> <p>b) Un séminaire réunissant des spécialistes et praticiens des deux régions sera organisé à l'occasion du lancement du projet; ce séminaire permettra de dresser une liste des questions et problèmes communs aux deux régions; une évaluation des besoins aura lieu lors de la réunion afin de s'assurer que les participants pourront rester en contact par la voie électronique.</p> <p>c) Des rapports seront établis pour chaque région sur les principales questions qui auront été mises en évidence lors du séminaire; ces rapports permettront aussi de réfléchir à des projets qui pourraient être exécutés dans différents domaines.</p> <p>d) Des projets portant sur la prévention du crime (20 au maximum pour chacune des deux régions) seront sélectionnés; ils seront évalués sur la base de critères communs.</p> <p>e) Les évaluations seront passées en revue et on en tirera un ensemble d'enseignements pouvant être utiles pour chaque région.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
Force et Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organization) grâce à l'instauration de liens entre les établissements d'enseignement tertiaire et les organes de décisions gouvernementaux et à la création d'un cadre et d'un réseau régional de spécialistes. On compte que des contributions directes aux organes de décisions se traduiront par une approche plus globale de la lutte contre le crime.		<p>f) Les rapports régionaux seront présentés lors d'un séminaire inter-régional, au cours duquel ceux-ci seront examinés, de nouvelles contributions seront apportées et les principaux enseignements seront dégagés.</p> <p>g) Un groupe restreint d'experts mettra au point la version définitive du rapport sur les bonnes pratiques.</p>

P. Renforcement des capacités au moyen de partenariats et des technologies de l'information et des communications en vue de mettre le savoir autochtone au service de la protection de la nature en Afrique

<i>Agent d'exécution</i> : PNUE	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 10, Environnement, sous-programmes 1, Évaluation de l'environnement et alerte rapide, et 3, Mise en oeuvre des politiques; Programme 14, Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 3, Renforcement de la gestion du développement, et 4, Utilisation de l'information aux fins du développement; Programme 20, Aide humanitaire, sous-programme 3, Prévention des catastrophes naturelles.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 7,0 Services d'experts 45,0 Voyages 15,0 Services contractuels 162,0
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des communautés afin de tirer parti des connaissances autochtones en associant science et traditions au moyen des technologies de l'information et des communications, dans le but d'atténuer la dégradation de l'environnement et de limiter les risques hydrologiques pour l'environnement naturel, l'accent étant mis sur l'Afrique. Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants : faire connaître l'intérêt du savoir autochtone au moyen des technologies de l'information et des communications, afin de mieux gérer les terres, l'eau et la diversité biologique et de mieux faire face à la sécheresse et aux inondations, en Afrique; favoriser les échanges locaux ainsi que le dialogue et le transfert de technologie Sud-Sud; promouvoir et mettre en commun les méthodes autochtones; sensibiliser les communautés locales et les faire participer aux activités de protection de la nature.		Frais généraux de fonctionnement 1,0 Formation <u>85,0</u> Total 315,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Mise à profit de la valeur ajoutée que représentent les connaissances, le savoir-faire et les méthodes autochtones pour la protection de la nature, dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre les effets de la sécheresse et des inondations.</p> <p>b) Création de bases de données accessibles sur le Web, constituées grâce aux recherches menées sur le terrain dans quatre pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe pour rassembler des informations sur le savoir autochtone, cette activité faisant partie intégrante du réseau mondial du PNUE sur les meilleures pratiques et sur les réussites du savoir autochtone.</p>	<p>a) Nombre de visites sur le site Web des connaissances autochtones et nombre de demandes concernant la base de données électronique.</p> <p>b) Qualité et étendue de la participation des quatre institutions participant à l'échange d'informations et aux recherches.</p> <p>c) Informations en retour communiquées par les personnes qui auront participé aux stages de formation au niveau des deuxième et troisième cycles de l'enseignement universitaire.</p> <p>d) Progrès des connaissances en ce qui concerne l'application du savoir autochtone, parmi les personnes occupant des postes clefs dans l'administration publique, les établissements d'enseignement supérieur, les</p>	<p>a) Identification de quatre institutions (établissements de recherche ou d'enseignement) dans quatre pays d'Afrique différents dotés de programmes de gestion de l'environnement et de l'infrastructure informatique nécessaire; définition du rôle de ces institutions dans la création d'un réseau faisant appel aux technologies de l'information.</p> <p>b) Définition d'un cadre d'action devant permettre de faciliter l'instauration de plans d'action par pays.</p> <p>c) Création d'une banque de données accessible sur le Web qui fera partie du réseau mondial du PNUE sur les meilleures pratiques et sur les réussites du savoir autochtone; certaines des données clefs qui seront recueillies seront diffusées sur CD-ROM et, dans certains cas, sur papier; ces données résulteront du travail de collecte, d'analyse et d'échange d'informations sur le savoir autochtone utile à la gestion de l'environnement, un travail qui sera effectué par les institutions participantes.</p> <p>d) Organisation d'un atelier réunissant les quatre pays participants, au cours duquel sera mis au point un programme de formation type sur</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>c) Amélioration des échanges locaux et Sud-Sud grâce à une série de modules de formation sur l'intégration du savoir autochtone aux approches scientifiques modernes de la protection de l'environnement, les connaissances étant diffusées au moyen des technologies de l'information.</p> <p>d) Création d'un réseau de quatre centres de recherche et d'échange d'informations sur la mise à profit effective de la valeur ajoutée que représente le savoir autochtone pour la gestion des terres, de l'eau et de la diversité biologique et la réduction des risques de sécheresse et d'inondation, et pour le renforcement des capacités locales au moyen d'une formation structurée à l'utilisation des méthodes découlant du savoir autochtone.</p>	<p>institutions de recherche et les organisations non gouvernementales.</p>	<p>l'application du savoir autochtone à la gestion des terres, de l'eau et de la diversité biologique et à la lutte contre la sécheresse et les inondations.</p> <p>e) Mise à l'essai du programme de formation dans le cadre de deux projets pilotes et, le cas échéant, modification du programme.</p> <p>f) Deux cours à distance au niveau des communautés sur l'application du savoir autochtone à la gestion des terres, de l'eau et de la diversité biologique et à la lutte contre la sécheresse et les inondations.</p>

Q. Renforcement des capacités de gestion des données, des informations et du savoir relatifs à l'environnement à l'appui de la prise de décisions à l'échelon national et régional

<i>Agent d'exécution</i> : PNUE	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 10, Environnement, sous-programmes 2, Élaboration des politiques et droit, 3, Mise en oeuvre des politiques, et 5, Coopération et représentation régionales.		Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 5,0
<i>Objectif</i> : Améliorer, au niveau régional, les moyens d'accès aux données sur l'environnement et les moyens d'analyse, à l'appui de la prise de décisions à l'échelon national, sous-régional et régional, grâce à la création de sites portails régionaux sur la base du site « Global Environnement Outlook » (L'avenir de l'environnement mondial) du PNUE. Ces activités seront essentiellement axées sur l'Amérique latine et les Caraïbes et sur l'Afrique.		Services d'experts 167,0
		Réunions de groupes spéciaux d'experts 10,0
		Voyages 42,0
		Achat de matériel 31,0
		Frais généraux de fonctionnement 38,0
		Formation <u>82,0</u>
		Total 375,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Meilleur accès à des données nationales et régionales exhaustives sur l'environnement grâce aux sites portails Avenir de l'environnement mondial consacrés à l'Afrique et à la région Amérique latine et Caraïbes.</p> <p>b) Plus grandes capacités régionales et nationales à l'appui de la mise au point et de la diffusion de données régionales sur l'environnement, via les sites portails Avenir de l'environnement mondial.</p> <p>c) Meilleur accès à des données intersectorielles et diffusion d'un plus grand nombre de données de ce type (à l'appui des sites portails Avenir de l'environnement mondial) grâce aux services chargés du répertoire de l'environnement, de la représentation graphique et de la cartographie.</p>	<p>a) Au moins 300 utilisateurs de chaque portail régional dans les 12 premiers mois suivant leur création.</p> <p>b) Au moins 30 participants formés à l'aide de la méthode devant être mise au point pour le renforcement des capacités.</p> <p>c) Au moins 150 institutions apportant une contribution au répertoire de l'environnement (100 en Afrique et 50 dans la région Amérique latine et Caraïbes).</p> <p>d) Au moins huit produits graphiques accessibles par l'intermédiaire du service de représentation graphique (4 par région).</p> <p>e) Au moins deux services de cartographie opérationnels.</p>	<p>a) Création de deux sites régionaux Avenir de l'environnement mondial comprenant les éléments suivants : i) identification de partenaires régionaux et nationaux adaptés et démarrage d'un processus fondé sur la participation et visant à la création d'un cadre institutionnel régional et d'un plan d'exécution pouvant être acceptés par tous les partenaires; ii) évaluation des ressources régionales en données; et iii) réalisation du plan d'exécution, y compris apport des technologies de l'information et des communications voulues, collecte et harmonisation des données, et activités correspondantes en matière de gestion des connaissances.</p> <p>b) Mise au point d'une méthode de renforcement des capacités en vue de la création des sites portails régionaux Avenir de l'environnement mondial, des sites qui permettront de faciliter la gestion et la diffusion des connaissances et des données et, partant, la prise de décisions et l'établissement de rapports dans la région, cette activité englobant les éléments suivants : i) essai pilote d'un module de formation visant au renforcement des capacités, y compris un module de formation des formateurs, dans le cadre des activités de ce type qui ont déjà lieu; ii) révision et mise au point définitive du module de formation, y compris des outils et des techniques de création d'applications de base en ligne</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
		<p>devant permettre de diffuser et d'analyser les données à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre, ces applications devant être par ailleurs compatibles avec les sites portails Avenir de l'environnement mondial – on s'attachera notamment à enseigner la représentation graphique, à l'intention des décideurs; et iii) mise en oeuvre du module de formation dans chacune des régions où un site portail Avenir de l'environnement mondial aura été créé, y compris formation de formateurs.</p> <p>c) Création de trois services d'information intersectoriels (à l'appui des sites portails), à savoir : i) Service du répertoire de l'environnement – inventaire des institutions, des rapports d'évaluation, des documents directifs, des rapports sur l'état des dépenses et autres documents d'information, en vue de l'identification des ressources pour les sites portails; une formation à l'utilisation du répertoire de l'environnement sera assurée dans chaque région; ii) Service de la représentation graphique – toutes les représentations graphiques qui seront produites dans le cadre de cette activité seront intégrées dans un service d'information sans coupures auxquels différents groupes d'utilisateurs pourront accéder; iii) Service de cartographie de l'environnement – la présentation de données d'évaluation sous forme de cartes fait partie intégrante de chaque site portail et un service technique de cartographie sera mis sur pied à l'appui de chaque portail.</p>

R. Constitution de bases de données juridiques nationales en vue d'élargir l'accès à l'information en matière de droit de l'environnement en Afrique

0330924f.doc

<i>Agents d'exécution</i> : PNUE en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : programme 10 (Environnement), sous-programme 2 (Élaboration des politiques et droit)		Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) 7,0 Services d'experts 60,0 Voyages 25,0 Achat de matériel 50,0 Frais généraux de fonctionnement 3,0 Ateliers de formation <u>180,0</u>
<i>Objectifs</i> : Amélioration de la diffusion de l'information relative au droit de l'environnement au moyen des technologies de l'information, l'objectif étant de mieux faire connaître le droit de l'environnement au public et d'aider les pays africains en développement à accéder à l'information disponible aux fins de la prise de décisions, de la mise en conformité avec le droit de l'environnement et de l'application des lois promulguées dans ce domaine, de la formation, de la recherche et de la mise en valeur de l'environnement dans l'optique du développement durable.		Total 325,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
a) Diffusion de l'information relative au droit de l'environnement auprès des décideurs, des chercheurs, des enseignants et des étudiants afin de faciliter la recherche et l'acquisition des connaissances ainsi que la mise en conformité avec le droit de l'environnement et l'application des textes de portée nationale ou internationale. b) Publication sur l'Internet d'une information actualisée sur le droit de l'environnement en Afrique. c) Apports des bases de données nationales au Service d'information sur le droit de l'environnement (ECOLEX) Ce Service disposera ainsi d'une source d'information fiable et bénéficiera à de nombreux usagers des secteurs public et privé, aux niveaux international, national et local.	a) Nombre de bases de données nationales relatives au droit de l'environnement qui seront mises au point et utilisées à des fins de diffusion de l'information. b) Consultation de l'information relative au droit de l'environnement disponible sur l'Internet, telle qu'établie par l'analyse des accès aux bases de données se trouvant sur le site Web.	a) Mise au point et organisation de programmes de formation : i) élaboration de supports pédagogiques et d'un programme de formation touchant la constitution et la gestion de bases de données relatives au droit de l'environnement; ii) organisation de quatre programmes de formation par des juristes et des spécialistes de l'information du PNUE, de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources et de la FAO : domaines thématiques, mots clefs, présentation de l'information, méthodes d'utilisation de l'Internet et des technologies de l'information afin de mieux faire connaître le droit de l'environnement, les lois nationales, les instruments internationaux et d'autres documents; iii) services consultatifs proposés aux gouvernements quant à l'application des connaissances dispensées lors des stages de formation. b) Constitution de bases de données relatives à l'environnement : i) recensement des sources d'information en matière de droit de l'environnement et collecte et classement de l'information par domaines thématiques et mots clefs; ii) organisation des bases de données tout en veillant à la publication des textes dans leur langue originale, gestion des fonds documentaires et des instruments auxquels les pays sont parties et enrichissement périodique de la collection de documents électroniques, notamment les traités et les textes de loi nationaux; iii) enrichissement et mise à jour de l'information conservée dans les bases de données en traitant les ajouts conformément aux normes établies; iv) mise au point de méthodes par lesquelles l'information peut être accessible à partir des bases de données ECOLEX et de bases de données gérées notamment par des organismes internationaux, régionaux et nationaux et contenant des données de qualité sur le droit de l'environnement; v) mise au point

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Diffusion de l'information relative au droit de l'environnement auprès des décideurs, des chercheurs, des enseignants et des étudiants afin de faciliter la recherche et l'acquisition des connaissances ainsi que la mise en conformité avec le droit de l'environnement et l'application des textes de portée nationale ou internationale.</p> <p>b) Publication sur l'Internet d'une information actualisée sur le droit de l'environnement en Afrique.</p> <p>c) Apports des bases de données nationales au Service d'information sur le droit de l'environnement (ECOLEX) Ce Service disposera ainsi d'une source d'information fiable et bénéficiera à de nombreux usagers des secteurs public et privé, aux niveaux international, national et local.</p>	<p>a) Nombre de bases de données nationales relatives au droit de l'environnement qui seront mises au point et utilisées à des fins de diffusion de l'information.</p> <p>b) Consultation de l'information relative au droit de l'environnement disponible sur l'Internet, telle qu'établie par l'analyse des accès aux bases de données se trouvant sur le site Web.</p>	<p>a) Mise au point et organisation de programmes de formation :</p> <p>i) élaboration de supports pédagogiques et d'un programme de formation touchant la constitution et la gestion de bases de données relatives au droit de l'environnement; ii) organisation de quatre programmes de formation par des juristes et des spécialistes de l'information du PNUÉ, de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources et de la FAO : domaines thématiques, mots clefs, présentation de l'information, méthodes d'utilisation de l'Internet et des technologies de l'information afin de mieux faire connaître le droit de l'environnement, les lois nationales, les instruments internationaux et d'autres documents; iii) services consultatifs proposés aux gouvernements quant à l'application des connaissances dispensées lors des stages de formation.</p> <p>b) Constitution de bases de données relatives à l'environnement :</p> <p>i) recensement des sources d'information en matière de droit de l'environnement et collecte et classement de l'information par domaines thématiques et mots clefs; ii) organisation des bases de données tout en veillant à la publication des textes dans leur langue originale, gestion des fonds documentaires et des instruments auxquels les pays sont parties et enrichissement périodique de la collection de documents électroniques, notamment les traités et les textes de loi nationaux; iii) enrichissement et mise à jour de l'information conservée dans les bases de données en traitant les ajouts conformément aux normes établies; iv) mise au point de méthodes par lesquelles l'information peut être accessible à partir des bases de données ECOLEX et de bases de données gérées notamment par des organismes internationaux, régionaux et nationaux et contenant des données de qualité sur le droit de l'environnement; v) mise au point d'un système permettant la saisie de données à distance, maintenance et gestion des logiciels, du site Web, du serveur, etc., et établissement d'un réseau de correspondants.</p>

S. Renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques macroéconomiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes

<i>Agents d'exécution</i> : Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec la CEPALC et d'autres entités n'appartenant pas au système des Nations Unies	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance)		Services d'experts 80,0 Réunions de groupes spéciaux d'experts 36,0 Voyages 40,0 Services contractuels 180,0 Achat de matériel 24,0 Formation <u>100,0</u>
<i>Objectifs</i> : Aider les décideurs dans les petites économies ouvertes d'Amérique centrale et des Caraïbes à formuler et à exécuter des politiques de nature à garantir un développement économique viable et à conforter la position de ces pays sur les marchés mondiaux grâce à une meilleure intégration aux niveaux régional et mondial. Le projet permettra aux organismes de recherche, aux banques centrales et aux ministères des finances d'apporter des éléments d'information aux décideurs, facilitant ainsi l'élaboration et l'évaluation des politiques. Il favorisera également l'intégration des pays visés dans le réseau LINK – réseau non gouvernemental mondial et régional d'analyse des politiques économiques –, coordonné conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et l'Université de Toronto. L'exécution du projet contribuera directement à la réalisation des objectifs du Millénaire 1 et 8 en matière de développement.		Total 460,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement des capacités nationales en matière de modélisation économétrique en vue de l'analyse et de l'établissement des tendances et des politiques nationales dans chaque pays participant.</p> <p>b) Renforcement des capacités sous-régionales et régionales en matière d'élaboration de politiques macroéconomiques, l'objectif étant de progresser sur la voie de l'intégration régionale et extrarégionale.</p> <p>c) Mise au point d'un prototype de modèle adaptable à la situation des différents pays, l'objectif étant d'aider les pays soit à se doter de modèles économiques s'ils en sont dépourvus, soit à affiner les modèles dont ils disposent.</p> <p>(d) Multiplication des échanges entre les chercheurs formés aux méthodes modernes et les décideurs de la région en vue d'analyser les politiques au moyen des instruments les plus récents.</p>	<p>a) Avis des participants sur les stages de formation et les réunions d'échanges portant sur l'amélioration de l'infrastructure utilisée aux fins de la modélisation économétrique, de l'analyse des politiques économiques et de l'échange des données sur les plans sous-régional et mondial.</p> <p>b) Nombre de chercheurs ayant bénéficié d'une formation aux techniques d'établissement de prévisions et d'analyse des politiques au moyen de méthodes d'économétrie avancées.</p> <p>c) Nombre de corrélations concernant la mesure des conséquences des tendances mondiales aux niveaux national et régional.</p> <p>d) Nombre de nouveaux partenariats régionaux et extrarégionaux qui visent à promouvoir le développement et à accélérer le rythme d'intégration régionale et sous-régionale.</p>	<p>a) Examen de l'état et de l'applicabilité des modèles existant en matière d'analyse des politiques. Établissement d'un programme de formation fondé sur les résultats de cet examen et prévoyant la mise au point de prototypes de modèles.</p> <p>b) Organisation de trois ou quatre ateliers de formation consacrés aux éléments constitutifs des modèles : consommation, investissements, exportations, importations, facteurs monétaires, commerce international, finances publiques et offre. Le programme de formation portera également sur les aspects relatifs à l'analyse des données et aux modèles de simulation.</p> <p>c) Aide apportée par les économètres du Département des affaires économiques et sociales et de la CEPALC et par des consultants internationaux aux équipes de pays aux fins de l'adaptation des prototypes de modèles aux conditions nationales.</p> <p>d) Intégration informatisée des nouveaux modèles nationaux dans un réseau régional d'échanges visant à mettre l'information économique au service de l'analyse des politiques sur les plans national et régional.</p> <p>e) Établissement de documents détaillés sur les enseignements tirés de l'établissement de modèles et les résultats issus des différents échanges avec les décideurs.</p> <p>f) Création d'un site Web en vue de faciliter les échanges entre les membres de l'équipe, diffusion des résultats des simulations auprès des</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
e) Constitution d'un réseau sous-régional de chercheurs et de décideurs, qui auront accès à des progiciels de modélisation économétrique d'usage courant disponibles sur un site Web relié au projet LINK.		décideurs et intégration des conclusions issues des analyses dans le projet LINK aux fins de disposer de données plus complètes.

T. Promotion de l'utilisation des techniques de gestion des connaissances, des techniques novatrices et des technologies de l'information dans le secteur public en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement

<i>Agent d'exécution</i> : Département des affaires économiques et sociales	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 8 (Administration publique, finances et développement)		Services d'experts 130,0 Voyages 80,0 Services contractuels 120,0
<i>Objectifs</i> : Aider les États Membres, notamment les pays les moins avancés, à renforcer les capacités dont ils disposent en matière de moyens institutionnels et de ressources humaines en améliorant la gestion de l'information. Faciliter l'échange des connaissances, des données d'expérience et des pratiques en ce qui concerne le développement et la réforme du secteur public, notamment dans les domaines suivants : suivi et application des innovations, e-administration, professionnalisme, éthique, décentralisation, services publics, gestion financière, réforme fiscale et partenariats public/privé.		Frais généraux de fonctionnement 6,0 Achat de matériel 14,0 Formation <u>200,0</u> Total 550,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Facilitation du dialogue et des échanges entre les pouvoirs publics et les administrés, entre les entreprises et les services administratifs et entre les administrations, par l'intermédiaire des organismes sous-régionaux pertinents; renforcement des partenariats en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement; réponses apportées aux principaux problèmes que posent la gestion électronique des connaissances et la formation dans le domaine de l'administration publique.</p> <p>b) Contribution à la mise en valeur des ressources humaines au niveau sous-régional, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et des techniques de gestion électronique des connaissances en vue de faciliter les réformes administratives et les programmes de modernisation, grâce à la mise en oeuvre des compétences techniques et des capacités disponibles aux niveaux international et régional.</p>	<p>a) Études d'évaluation des besoins menées à bien et plans stratégiques établis pour le compte de certains organismes sous-régionaux en Afrique, en Europe de l'Est, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et degré d'acceptation de ces plans.</p> <p>b) Ateliers de formation et de téléformation et séances d'encadrement organisés à l'intention de certains organismes sous-régionaux.</p> <p>c) Nombre d'organismes sous-régionaux dont les capacités de gestion électronique des connaissances ont été renforcées, donnant lieu à une amélioration des services offerts aux États membres.</p>	<p>a) Sélection d'un certain nombre d'organismes sous-régionaux et création d'équipes de projet dans le cadre du memorandum d'accord conclu avec les organismes sous-régionaux sélectionnés en Afrique, en Europe de l'Est, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p> <p>b) Évaluation des besoins de chacun des organismes sous-régionaux compte tenu des capacités existantes et recensement de l'information, du savoir-faire et des supports pédagogiques existant en matière de développement et de réforme du secteur public, l'objectif étant de mettre au point un programme d'aide hiérarchisé par domaines prioritaires.</p> <p>c) Élaboration d'un plan d'exécution pour chacun des organismes sélectionnés, la priorité étant donnée à la gestion de l'information et à l'utilisation des TIC.</p> <p>d) Organisation de plusieurs ateliers de formation et de téléformation et de séances d'encadrement à l'intention des organismes sous-régionaux sélectionnés concernant les systèmes informatisés de gestion documentaire, de gestion des données et de gestion des opérations, d'autres applications fonctionnant sur le Web et des logiciels de gestion des connaissances.</p> <p>e) Assistance technique et services d'assistance proposés aux organismes sous-régionaux sélectionnés en matière de gestion informatisée des connaissances.</p> <p>f) Services informatisés de mise en commun des données d'expérience et de l'information proposés aux organismes sélectionnés en ce qui</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
c) Poursuite du renforcement des liens et de la coopération entre les organismes régionaux et sous-régionaux dans le cadre d'un réseau spécialisé dans les questions d'administration publique et entre les décideurs, les agents d'exécution et les spécialistes.		concerne la gestion informatisée des connaissances et l'utilisation des TIC en vue de faciliter les réformes administratives et les programmes de modernisation. g) Apport d'une aide en vue de faciliter l'élaboration des supports pédagogiques qui sous-tendent les programmes et la base de données d'enseignement à distance mise à disposition des organismes sous-régionaux sélectionnés.

U. Partenariats internationaux visant à mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable

0330924f.doc

<i>Agent d'exécution</i> : Département des affaires économiques et sociales	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 4 (Développement durable)		Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) 70,0 Services d'experts 80,0 Réunions de groupes d'experts 105,0 Services contractuels 40,0 Voyages 50,0 Formation <u>225,0</u>
<i>Objectif</i> : Constitution d'un petit réseau de parcs scientifiques et techniques désireux de participer à la création de parcs scientifiques et techniques en Afrique dont la mission sera de mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable. Dans la pratique, le projet facilitera la création d'un parc scientifique et technique dans un pays africain, dans le cadre d'activités régionales.		Total 570,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
a) Création d'un réseau de parcs scientifiques et techniques en pointe dans le domaine des technologies nouvelles et naissantes, qui comprendra une équipe spéciale dont les représentants seront nommés par les membres du réseau. b) Renforcement des capacités régionales et nationales en vue de la création et de la gestion de parcs scientifiques et techniques oeuvrant au développement durable de l'Afrique. c) Établissement du plan d'aménagement d'un parc scientifique et technique dans un pays africain – par exemple, au Cameroun, au Ghana, au Kenya, au Malawi ou au Sénégal –, qui prévoira le lieu d'implantation, la nature des installations, l'orientation technologique, les arrangements financiers et les objectifs à court, moyen et long termes, le but étant d'aider les entreprises et les scientifiques à nouer des partenariats afin de mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable.	a) Nombre de personnes, avec mention de leurs qualifications, qui auront participé aux séminaires animés par les membres du réseau et les spécialistes et qui auront pris connaissance de l'information relative à la création de parcs scientifiques et techniques rassemblée dans le cadre du projet. b) Nombre de personnes, avec mention de leurs qualifications, qui participeront aux activités de formation et de renforcement des capacités. c) Avis des pays africains bénéficiaires quant à la qualité du plan d'aménagement d'un parc scientifique et technique. d) Montant des fonds extrabudgétaires versés par les gouvernements, le secteur privé et les donateurs internationaux en vue d'appuyer les activités du réseau et de son équipe spéciale en faveur des pays africains.	a) Constitution d'un réseau composé de cinq parcs scientifiques et techniques en Asie, en Europe, en Amérique latine et en Amérique du Nord, de la Division du développement durable (Département des affaires économiques et sociales), de la CNUCED et de l'UNESCO. Les membres du réseau désigneront les représentants de l'équipe spéciale qui se réunira deux fois par an afin de planifier les activités du réseau. b) Renforcement des capacités régionales et nationales sous l'impulsion de l'équipe spéciale et avec le concours du Département des affaires économiques et sociales : i) organisation et gestion de séminaires annuels portant sur des sujets tels que les réalisations de certains parcs, les technologies nouvelles et naissantes de nature à stimuler le développement durable, les capacités exigées au niveau national, le processus d'aménagement des parcs, les capacités d'innovation, la compétitivité au niveau régional, les besoins financiers et les problèmes posés par le manque de ressources, et organisation de séminaires spéciaux sur le transfert de technologies, les droits de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités; ii) organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités en vue de préparer l'ouverture d'un parc scientifique et technique, les membres du réseau assumant les dépenses liées à la formation et au logement des stagiaires; iii) organisation d'activités de diffusion de l'information relative à la création de parcs qui mettent les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable auprès des partenaires et des bénéficiaires potentiels de par le monde en vue de faciliter leur participation et d'encourager la création d'autres parcs dans l'optique du développement durable.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
d) Soutien accru au réseau, à son équipe spéciale et à ses activités, notamment en vue de faciliter la mise au point du plan d'aménagement d'un parc d'activités scientifiques et techniques en Afrique.		c) Mise au point d'un plan d'aménagement d'un parc scientifique et technique en pointe dans les technologies nouvelles et naissantes en Afrique, qui sera fondé sur les acquis collectifs; le réseau, par l'intermédiaire de son équipe spéciale et avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales, supervisera l'établissement de ce plan, ce qui le conduira à organiser des réunions, à se rendre sur les sites jugés les plus prometteurs et à proposer la candidature d'experts qui pourraient être chargés de certaines activités dans le cadre du plan d'aménagement.

V. Renforcement des capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire en matière de développement dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

<i>Agent d'exécution</i> : Département des affaires économiques et sociales en coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CEA	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget (récapitulatif)</i> (En milliers de dollars des É.-U.)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 5 (Statistiques); programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 4 (Utilisation de l'information aux fins du développement)		Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) 60.0 Services d'experts 50.0 Réunions de groupes spéciaux d'experts 45.0 Voyages 70.0 Frais de fonctionnement 50.0 Achat de matériel 80.0 Formation 180.0 Subventions <u>110.0</u>
<i>Objectifs</i> : Renforcement des capacités statistiques nationales dans les pays de la CEDEAO afin qu'ils puissent produire et utiliser certaines données statistiques nécessaires au suivi et à l'application de la liste des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement. Il sera fait usage des technologies de l'information et des communications afin de faciliter la coopération entre ces pays dans le domaine des statistiques.		Total 645.0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement de la capacité des pays de produire et d'utiliser régulièrement des données statistiques, telles que les indicateurs macroéconomiques et les statistiques sociales dont il est fait état dans la liste d'indicateurs.</p> <p>b) Réaménagement des systèmes statistiques et renforcement de la capacité des pays de la région de mettre au point et de diffuser des données utilisables dans les rapports nationaux et internationaux relatifs aux objectifs du Millénaire.</p> <p>c) Mise au point de méthodes et de systèmes de classement communs en ce qui concerne la collecte de données et choix de domaines statistiques prioritaires communs en matière de statistiques économiques et sociales.</p>	<p>a) Nombre d'experts formés et participant aux échanges d'information statistique nationale dans la région.</p> <p>b) Meilleure prise en compte des indicateurs du Millénaire dans les rapports nationaux et internationaux consacrés aux objectifs du Millénaire en matière de développement.</p> <p>c) Utilisation accrue des TIC dans le domaine des statistiques.</p> <p>d) Nombre de définitions et de méthodes statistiques communes et de listes communes d'indicateurs de développement.</p>	<p>a) Organisation de deux séminaires à l'intention des cadres des organismes statistiques en vue de renforcer l'infrastructure statistique et de mettre au point une politique régionale commune en matière de statistiques officielles, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes statistiques, la diffusion de l'information, le marketing et les activités tendant à mieux faire comprendre l'importance des statistiques officielles. L'un des séminaires sera plus particulièrement axé sur les relations entre utilisateurs et producteurs et permettra d'exposer le point de vue des utilisateurs. Les séminaires seront l'occasion de présenter la troisième édition du Manuel d'organisation statistique, laquelle a été établie par la Division de statistique et est consacrée au fonctionnement et à l'organisation d'un organisme statistique, et donneront lieu à un échange d'informations sur les problèmes et les progrès des pays de la région. Les questions relatives à l'exécution des stratégies régionales sur le plan national seront également abordées.</p> <p>b) Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur les statistiques sociales et les indicateurs macroéconomiques en vue de mettre en commun les données d'expérience nationales, de mettre au point des méthodes communes et de choisir des activités statistiques prioritaires communes.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>d) renforcement de la coordination et des échanges entre les pays.</p> <p>e) Mise à niveau des systèmes informatiques aux fins de faciliter les échanges entre les organismes statistiques de la région.</p> <p>f) Renforcement des capacités de la Division de statistique de la CEDEAO en vue de promouvoir la coordination des activités statistiques au niveau régional.</p>		<p>c) Organisation de deux ateliers de formation à l'intention du personnel des organismes statistiques nationaux en vue d'étoffer la capacité technique des pays de collecter des statistiques sociales, de produire des indicateurs macroéconomiques, tels que les statistiques relatives au commerce ou à l'énergie, et d'appliquer les classifications et les méthodes internationales. Les ateliers faciliteront l'adoption de méthodes communes et la création d'un réseau régional de statisticiens.</p> <p>d) Échange d'experts entre les organismes statistiques de la région pour de courtes périodes aux fins d'encourager l'adoption de méthodes communes et le partage de l'information relative aux procédures statistiques (environ 15 voyages d'études).</p> <p>e) Mise à niveau des systèmes informatiques dans les organismes statistiques nationaux en vue de faciliter les échanges électroniques entre les statisticiens et la diffusion des données statistiques régionales sous forme électronique et sous forme imprimée.</p> <p>f) Services consultatifs en matière de collecte et de diffusion de statistiques et d'utilisation et de maintenance des systèmes informatiques (environ huit missions). Des experts de la Division de statistique et des consultants sous-régionaux, régionaux et internationaux appuieront l'exécution du projet du point de vue technique.</p>

W. Renforcement des capacités en matière de politiques relatives aux technologies de l'information et des communications

<i>Agent d'exécution</i> : Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec les commissions régionales, le PNUD et la CNUCED.	<i>Période d'application</i> : 2004-2006	<i>Budget récapitulatif</i> (En milliers de dollars des États-Unis)
<i>Programmes correspondants du plan à moyen terme</i> : Programme 9 (Commerce et développement), sous-programmes 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) et 2 (Investissement, entreprise et technologie); programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 4 (Utilisation de l'information aux fins du développement).		Services d'experts 150,0 Services contractuels 70,0 Voyages 40,0 Frais généraux de fonctionnement 10,0 Formation 370,0
<i>Objectif</i> : Renforcement des capacités des décideurs, du secteur privé et de la société civile dans les pays en développement et dans les pays en transition sur le plan économique en vue de faciliter l'élaboration et l'application de stratégies, de politiques et de cadres réglementaires nationaux en matière de technologies de l'information et des communications (TIC), en aidant les représentants des pays en développement à participer plus largement et plus efficacement, parce que mieux informés, aux mécanismes régionaux et internationaux qui fixent les domaines prioritaires et arrêtent les politiques; poursuite de l'intégration des TIC dans les programmes de développement tant au niveau local que sur le plan international; meilleure prise en compte par les responsables politiques, les représentants du secteur privé et les acteurs de la société civile des possibilités qu'offrent les TIC en matière de développement et des incidences du point de vue de l'action.		Total 640,0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>a) Renforcement des capacités des gouvernements d'élaborer et d'appliquer des stratégies informatiques nationales bien conçues et viables fondées sur le principe de la maîtrise nationale des projets et la prise en compte des besoins nationaux, et reposant notamment sur la coopération Sud-Sud et la mise en commun des connaissances en vue de mieux intégrer les TIC aux politiques et stratégies de développement.</p> <p>b) Maillage des réseaux rassemblant les acteurs soucieux de mettre les TIC au service du développement dans les pays en développement et dans les pays en transition sur le plan économique, ce qui permettra de constituer une base de connaissances qui facilitera le renforcement des compétences en matière de prise de décisions et des</p>	<p>a) Nombre de stratégies informatiques qui auront été adoptées à l'échelon national et contribution de ces stratégies au développement, telle qu'évaluée par les pouvoirs publics et les organismes multilatéraux de développement.</p> <p>b) Renforcement des capacités locales et utilisation des échanges de connaissances Sud-Sud, tels qu'établis par la provenance du savoir-faire mis en oeuvre dans la formulation et l'application des stratégies informatiques.</p> <p>c) Nombre de décideurs et d'experts des pays en développement et des pays en transition qui ont accès aux connaissances relatives à l'application des TIC aux activités de développement, ainsi que le montrent le nombre de participants dans les réseaux pertinents et le nombre de leurs contributions aux échanges d'information.</p>	<p>a) Organisation de séminaires nationaux et régionaux aux fins d'aider les décideurs des pays en développement et des pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de TIC, et activités de suivi.</p> <p>b) Création de réseaux rassemblant, d'une part, les décideurs en matière de TIC, les acteurs du secteur privé et les organisations non gouvernementales et, d'autre part, les organismes de recherche-développement dans les pays en développement et dans les pays développés.</p> <p>c) Établissement de documents d'orientation et de documents statistiques en vue d'aider les décideurs à arrêter des politiques et des stratégies visant à mettre les TIC au service du développement dans les pays en développement.</p> <p>d) Mise en service et gestion d'un site portail sur le Web qui sera consacré au renforcement des capacités en vue de mettre les TIC au service du développement.</p> <p>e) Mise au point et organisation d'ateliers traditionnels et de forums et d'ateliers en ligne très pointus à l'intention des décideurs et des experts des pays en développement, et activités de suivi, le domaine retenu étant celui des TIC et du développement.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Principales activités</i>
<p>compétences analytiques et pratiques dans divers domaines de l'économie et de la société.</p> <p>c) Participation systématique et notable des représentants des pays en développement et des pays en transition aux instances et aux organes de décision chargés des questions relatives aux TIC aux niveaux mondial, régional et sous-régional.</p> <p>d) Intégration et utilisation des TIC dans les mécanismes de transition, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur public visant à appuyer le commerce et les entreprises.</p>	<p>d) Nombre de représentants des pays en développement et des pays en transition qui participent à l'échelon international aux manifestations concernant les TIC et le développement et aux organes chargés de ces questions.</p> <p>e) Augmentation du nombre d'activités ayant trait aux TIC et au développement et de stratégies informatiques nationales dans les pays en transition.</p>	<p>f) Enrichissement et gestion de la base de données mondiale consacrée aux décideurs en matière de TIC et aux experts et autres acteurs majeurs des secteurs public et privé et de la société civile.</p>

Appendice

Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>
A. Promouvoir le partage des connaissances afin d'appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique	580 000
B. Donner davantage de moyens aux responsables de l'élaboration des politiques pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce au partage des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud	570 000
C. Renforcer les capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale	680 000
D. Établir des partenariats régionaux en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication	920 000
E. Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	600 000
F. Renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement.	1 025 000
G. Garantir un logement aux plus pauvres dans les économies urbaines : renforcer les capacités des administrations publiques locales en Asie et dans le Pacifique par la création de communautés virtuelles sur Internet	530 000
H. Renforcement des capacités pour l'exploitation rationnelle de la mise en valeur et de la protection des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États dans la région méditerranéenne	360 000
I. Promouvoir les nouvelles technologies pour favoriser l'emploi et atténuer la pauvreté dans les pays membres de la CESA0	360 000
J. Renforcement des capacités nationales et locales de suivi de l'objectif de développement concernant les taudis énoncé dans la Déclaration du Millénaire	620 000
K. Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour rendre viable leur endettement	640 000
L. Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes	640 000
M. Développement des moyens de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement de transit sans littoral	640 000
N. Renforcement des capacités des organismes des pays en développement chargés de promouvoir l'investissement : promotion de l'investissement au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et négociation d'accords internationaux d'investissement	650 000
O. Coopération régionale Sud-Sud pour la promotion des bonnes pratiques en matière de prévention du crime dans le monde en développement.	370 000
P. Renforcement des capacités au moyen de partenariats et des technologies de l'information et des communications en vue de mettre le savoir autochtone au service de la protection de la nature en Afrique.	315 000
Q. Renforcement des capacités de gestion des données, des informations et du savoir relatifs à l'environnement à l'appui de la prise de décisions à l'échelon national et régional.	375 000
R. Constitution de bases de données juridiques nationales en vue d'élargir l'accès à l'information en matière de droit de l'environnement en Afrique	325 000

Titre VIII **Compte pour le développement**

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>
S. Renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques macroéconomiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes	460 000
T. Promotion de l'utilisation des techniques de gestion des connaissances, des techniques novatrices et des technologies de l'information dans le secteur public en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement	550 000
U. Partenariats internationaux visant à mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable	570 000
V. Renforcement des capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire en matière de développement dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	645 000
W. Renforcement des capacités en matière de politiques relatives aux technologies de l'information et des communications	640 000
Total	13 065 000
